

Le 30 janvier 2017
À Saint-Genis-Laval,

PROCÈS-VERBAL

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 JANVIER 2017**

PARTICIPANTS

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Isabelle PICHERIT, François VURPAS (jusqu'au point 5), Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

EXCUSÉS

Christophe GODIGNON, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, François VURPAS (à partir du point 6), Anne-Marie JANAS

POUVOIRS

Christophe GODIGNON à Karine GUERIN, Bernadette VIVES-MALATRAIT à Mohamed GUOUGUENI, Christian ARNOUX à Roland CRIMIER, Anne-Marie JANAS à Bernard GUEDON

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

(M. COUAILLER procède à l'appel).

M. le MAIRE.- « Nous allons commencer l'ordre du jour. Une délibération a été légèrement modifiée sur la mise en place du régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.). Suite aux derniers décrets parus et tel que nous en a averti le contrôle de légalité , nous avons pu intégrer au dernier moment deux catégories de personnel dans cette délibération. Cela permet de prendre en compte plus de personnes. Une cinquantaine d'agents ne sont pas encore nommés dans cette délibération parce que les décrets de l'État ne sont pas sortis.

Je vous propose de commencer l'ordre du jour de ce Conseil Municipal. »

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 décembre 2016

B. PIERONI.- « Page 15, il y a une faute de frappe sur l'intervention de Mme CHAMONARD : « mais encore faut-il le vouloir » et non « fait-il ». Page 18, sur mon intervention, 2^{ème} ligne (vendredi fou noir) il manque « le » entre fou et noir. Page 20, sur une intervention de Mme CHAMONARD, à la fin de la 5^{ème} ligne, pour que le sens de la phrase soit correct, il faut écrire : « Il est souvent difficile d'obtenir d'eux ne serait-ce qu'un semblant de silence. »

M. le MAIRE indique que les corrections seront apportées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte rendu des décisions n° 2016-053 à 2016-057

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2016-053	Avenant de prolongation de la convention portant occupation temporaire de la parcelle AA43	Dans le cadre du Projet Nature, la Commune a conclu avec la Métropole une convention portant occupation temporaire de la parcelle AA43 le 18 février 2013 afin de la mettre à disposition d'un agriculteur élevant des chevaux. La Métropole accepte de prolonger la mise à disposition de la Commune sa propriété jusqu'au 31 mars 2019. La présente décision vise donc à conclure un avenant prolongeant le délai d'occupation temporaire.
2016-054	Acte constitutif pour la régie d'avance et de recettes de l'Espace Déclic	La réorganisation des services municipaux a conduit à intégrer la régie d'avances des Chantiers Jeunes à la régie de recettes de l'Espace Déclic. La présente décision vise donc à modifier la régie de recettes de l'Espace Déclic en une régie d'avances et recettes.
2016-055	Acceptation indemnité - sinistre automobile Renault DS-143-YG du 11 mai 2016	La présente décision vise à accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 3 934.62 € de l'assureur GROUPAMA au titre de l'assurance flotte automobile pour le véhicule RENAULT DS-143-YG accidenté le 11 mai 2016.
2016-056	Convention de répartition des charges intercommunales de fonctionnement pour l'année scolaire 2016-2017	Dans le cadre de la répartition des charges intercommunales de fonctionnement pour l'année 2016-2017 entre communes, il a été convenu que la charge pour un élève en maternelle s'élèverait à 508 euros et à 254 euros pour un élève en élémentaire. La décision vise à autoriser le Maire à signer les conventions avec les communes concernées.
2016-057	Nouveau tarif GRAC cinéma	Depuis 2006, le cinéma La Mouche accepte comme mode de règlement les tickets du Groupement Régional d'Action Cinématographique (G.R.A.C.). La présente décision vise à appliquer le nouveau tarif de 5€ des tickets cinéma GRAC à compter du 1 ^{er} janvier 2017.

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** des décisions n°2016-053 à 2016-057 prises dans le cadre de la délégation susvisée.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES

3. HANDICAP

Rapport annuel 2016 de la commission d'accessibilité

Rapporteur : Madame Pascale ROTIVEL

Conformément aux dispositions de l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Communale d'Accessibilité s'est réunie le 11 novembre 2016 pour dresser un constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports de la commune. Le rapport de la Commission doit être ensuite présenté au Conseil municipal.

I - Accessibilité des bâtiments communaux

La mise en accessibilité des bâtiments communaux est réalisée suivant un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) validé par le Préfet le 15 janvier 2016. L'agenda prévoit la mise en accessibilité de 45 bâtiments communaux sur 9 ans.

Les bâtiments ayant bénéficié de travaux en 2016 sont :

- la salle d'Assemblée;
- la gendarmerie;
- le commerce, 6 rue de la liberté;
- les crèches « Les P'tits Mômes » et « Sucre d'orge »;
- le restaurant « Le Rochefort »;
- le centre social et culturel des Barolles;
- le Pôle Service Public /RAM des Collonges.

Le budget prévu pour 2016 était de 250 000 €.

Certains bâtiments ont fait l'objet d'une demande de dérogation pour impossibilité technique. Dans la crèche « Sucre d'Orge », une dérogation pour le positionnement des interrupteurs et équipements situés trop hauts a été demandée car la réglementation concernant l'accessibilité n'est pas adaptée aux dispositions de sécurité des enfants accueillis.

À la demande des usagers, des opérations de mise en accessibilité ont été réalisées ponctuellement, comme par exemple, la mise en place de rampes et une amélioration de l'accès à l'église où des ressauts ont été constatés.

Le bâtiment de La Mouche a fait l'objet de travaux de restructuration en 2016. Néanmoins la

salle de spectacle devra faire l'objet d'une mise aux normes par la création de places adaptées aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) en partie basse. Cette dernière sera conjointe avec la mise aux normes incendie des sièges vétustes à ce titre de la salle. En 2016, une Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été mise en place pour réfléchir à un nouvel aménagement de la salle.

En complément, une étude est en cours pour permettre un accès à la scène par les loges.

À l'issue de cette année, on constate que le budget prévisionnel n'a pas été utilisé dans sa totalité. En effet, la réalisation des travaux en interne et l'assouplissement de la réglementation ont permis de diminuer les coûts initialement prévus. Le budget pour les travaux d'accessibilité demandés en 2017 sera affiné suivant ce premier retour d'expérience.

Pour 2017, le budget prévisionnel attribué à l'accessibilité des bâtiments s'élève à 220 000 € dont 10 000 € alloués à l'acquisition de mobilier accessibilité et matériel Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Il sera consacré à la finalisation des travaux de mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville, qui a fait l'objet d'une rénovation en 2016 portant notamment sur la mise en conformité du bâtiment. La mise en conformité de l'école élémentaire Guilloux est également planifiée avec la création d'un ascenseur et des sanitaires adaptés.

II - Accessibilité des bâtiments n'appartenant pas à la Commune

En 2016, sur 230 commerces présents sur le territoire saint-genois, 7,5 % ont réalisé des travaux de mise en accessibilité.

Sur 140 professions libérales, 3,6 % ont déposé des attestations de conformité.

En 2015, 24 % des commerces et 28 % des professions libérales avaient effectué des travaux de mise en accessibilité.

Il est important de noter qu'entre 2015 et 2016, 32 % des commerces et des professions libérales se sont mis en conformité. Une moyenne qui se situe au-dessus de la moyenne nationale.

III - Accessibilité des logements

Il est rappelé qu'une subvention de la Ville est accordée au titre de la convention signée avec le Pact Rhône Ouest.

Il s'agit de participer financièrement au maintien à domicile des personnes de + de 65 ans ou en situation de handicap.

Montant de la subvention accordée par la Ville : 247,35 € par foyer.

4 foyers ont bénéficié de cette aide en 2016.

Cette subvention intervient dans le cadre d'un plan de financement global.

Le tableau n°1 joint en annexe présente un état des lieux des bâtiments adaptés des bailleurs sociaux. Il est réalisé sur la base de retours faits par les bailleurs et de ce fait, certaines informations ne nous ont pas été communiquées.

Il est à noter que la SCIC a livré un programme « rue Marc Riboud » comportant 35 logements aux dernières normes d'accessibilité.

Malgré de nombreuses sollicitations par nos services, les bailleurs ont transmis des données très partielles sur le nombre de logements adaptés aux normes d'accessibilité.

IV - Accessibilité et transport sur Saint-Genis-Laval

Le tableau n°2 en annexe présente l'accessibilité des arrêts des lignes de bus.

Les lignes concernées sont C10, 78, S9, 17, 88.

Plus de 63 % des lignes de bus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Notons que la ligne S9 est accessible pour les personnes à mobilité réduite uniquement à hauteur de 17% du fait de l'absence de plateforme qui rend la sortie difficile.

V - Retour sur des situations connues et réponses de la Ville

La PMR sur la place du clocher

À la demande des Saint-Genois, la place de parking dédiée aux personnes à mobilité réduite a été déplacée pour une facilité d'accès en voiture. Désormais, cette place est centrale. Par ailleurs, des travaux d'accessibilité à l'église sont en cours.

Chemin du Grand Revoyet

Un abaissement des trottoirs a été réalisé en 2016 permettant ainsi une continuité de la voie piétonne.

Amplificateur

Un amplificateur à l'accueil de la mairie va être commandé avant la fin du premier trimestre 2017.

En conclusion, les représentants des associations ont par ailleurs félicité la Ville pour sa réactivité à répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2016 de la Commission d'Accessibilité.

ANNEXE

État des lieux des logements accessibles sur la commune

(recensement réalisé par les bailleurs)

Tableau n° 1

Bailleurs sociaux	Nombre total de logements sociaux	Nombre de logements adaptés	Pourcentage de logements adaptés	Nombre de logements adaptables au fauteuil roulant	Pourcentage de logements adaptables au fauteuil roulant	Nombre de logements non adaptables au fauteuil roulant	Pourcentage de logements non adaptables au fauteuil roulant
GRAND LYON HABITAT	621	8 (3 T3 / 3 T4 / 2 T5)	1,29	363	59,00%	197	31,70%
ALLIAGE HABITAT	302	3 (2 T2 / 1 T3)	0,99	NC	NC	NC	NC
IMMOBILIERE RHONE-ALPES	45	0	0	NC	NC	NC	NC
SEMCODA	3	0	0	NC	NC	NC	NC
EST METROPOLE HABITAT	77	8 (4 T2/ 4 T3)	10,39	NC	NC	NC	NC
ICF	63	0	0	NC	NC	NC	NC
SCIC HABITAT	56	35	NC	NC	NC	NC	NC
Total	1167	19	1,60%	363	31,10%	197	16,90%

Accessibilité et transport sur Saint-Genis-Laval

Tableau n° 2

Ligne	Total arrêts	Total arrêts sur la commune	Nombre d'arrêts PMR sur la commune	% accès PMR sur la commune
C10	23	12	11	92,00%
78	42	11	7	63,00%
S9	30	23	4	17,00%
17	39	15	14	93,00%
88	15	7	6	85,71%

S. PARTAUD.- « Nous profitons de cette délibération concernant les personnes vulnérables pour aborder la question du grand froid que nous subissons sur le département. La commune de Saint-Genis-Laval a-t-elle prévu ou permis la mise en place d'un dispositif spécifique pour cette période ? »

T. MONNET.- « Concernant le projet d'accessibilité des bâtiments communaux, nous ne pouvons qu'être d'accord avec la programmation existante. Une remarque, cependant, concernant l'espace culturel La Mouche. Nous trouvons que les travaux de restructuration n'en finissent pas et que de nouvelles problématiques émergent successivement. Nous souhaitons que l'assistance à la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage mandatée en 2016 ait fait le point complet des travaux à engager pour éviter d'avoir à détruire certains aménagements pour en réaliser d'autres complémentaires.

Enfin, je voudrais avoir une réponse à la question que j'avais posée lors de la réunion des Présidents de groupe, à savoir si la participation financière des plus de 65 ans était sujette à des conditions de ressources. Merci. »

P. ROTIVEL.- « Il n'y a pas de conditions de ressources pour les plus de 65 ans. »

sur l'espace culturel de. »

F. TIRTIAUX.- « Concernant La Mouche, il y a une grande différence entre les travaux à venir et ceux déjà effectués liés à l'accueil et à la salle Gayet pour sécuriser et rendre la salle accessible aux associations et de gérer le gain en énergie. Il est fait mention pour les travaux à venir de la salle de spectacle qui ne faisait pas partie des travaux qui ont été conduits. En revanche, concernant l'accessibilité, on parle de la programmation pluriannuelle en termes d'accessibilité et on est obligé d'étaler les dépenses. Il est prévu que chaque chose se fasse en son temps. »

M. le MAIRE.- « Le plan grand froid est un dispositif au niveau de la Métropole. Il aurait pu faire l'objet d'une question orale plutôt que dans l'accessibilité. Les policiers municipaux et le CCAS sont sensibilisés pour aiguiller vers le 115 ou vers des dispositifs ouverts au niveau de la Métropole. C'est départemental. Le département du nouveau Rhône est aussi concerné par ces dispositifs.

Concernant La Mouche, une programmation pluriannuelle d'investissement a été votée et les travaux se font en fonction des programmations financières. Par ailleurs, de nouveaux éléments sont apparus auxquels il faut s'adapter, tels que la sécurité ou le groupe froid, qui est en grande difficulté au bout de 25 ans. Nous ne pouvons pas le changer avant qu'il ne soit complètement usé. Ce sont des choses que l'on fait au fur et à mesure. Nous n'avions pas anticipé une panne.

L'accessibilité sera revue parce que des aménagements sont à faire pour améliorer les équipements publics. Nous avons l'Ad'AP mais nous étions déjà engagés dans cette perspective d'accessibilité. Nous avons déjà fait beaucoup d'efforts au cours des années passées et des mandats précédents. C'est pourquoi cela nous coûte un peu moins cher que pour certaines autres communes. Nous pouvons noter que l'ensemble des bailleurs et des intervenants ont de nouveaux équipements totalement aux normes dès le départ. J'ai cité ALLIADE parce que vous aviez posé la question. C'était la gendarmerie. Il n'y a pas d'ascenseur car ce n'était pas possible dans la rénovation mais il y a quatre logements en rez-de-chaussée accessibles aux personnes en situation de handicap. Dans le quartier des Collonges, dans la grande barre d'immeuble, les ascenseurs arrivent maintenant au rez-de-chaussée. Avant c'était sur un demi-étage. Il y a des rampes d'accès. Les bailleurs font énormément d'efforts dans ce domaine pour rendre les logements accessibles. Concernant La Mouche, nous aurons l'occasion d'en discuter dans les prochains budgets. Nous nous adaptons régulièrement aux normes et c'est en plus de ce que nous avons prévu. »

M. MILLET.- « Je voulais apporter une précision sur le plan grand froid. Il y a 10 jours, quand les températures ont commencé à chuter, le Préfet a demandé aux communes d'ouvrir des salles pouvant accueillir des personnes. Un premier gymnase a été ouvert à Lyon. Le vendredi suivant, les températures ont continué à chuter et des personnes dormaient encore dans la rue. Un deuxième gymnase a été ouvert. Par ailleurs, le diocèse de Lyon a ouvert le gymnase d'un lycée dans le 7^{ème} pour accueillir des personnes qui étaient à la rue. Les maraudes ont été intensifiées par toutes les associations qui s'occupent des personnes à la rue. Au-delà du problème du 115, la difficulté est aussi les personnes qui ne souhaitent pas intégrer un gymnase, notamment des familles, car il est parfois compliqué de dormir à 100 dans un gymnase. Beaucoup de SDF isolés ne souhaitent pas intégrer des solutions d'accueil, qui sont ce qu'elles sont. C'est un abri contre le froid. La ville d'Oullins a aussi ouvert un gymnase, sachant que le Préfet a demandé que l'ensemble des solutions qui peuvent être proposées soient répertoriées au cas où des personnes seraient encore dans la rue.

M. le MAIRE.- « Si vous avez lu la presse, suivant les sensibilités des uns et des autres, tout le monde n'est pas ravi de l'ouverture du gymnase d'Oullins. C'est une initiative. D'autres le font à titre individuel. Aujourd'hui, nous n'avons pas de cas signalé sur Saint-Genis-Laval puisque la police municipale veille aussi à ces questions là car les gens ne peuvent pas dormir dehors.

Par ailleurs, concernant la mouche, Monsieur MONNET, j'ai relu la délibération et on aura encore des choses qui viendront. Nous sommes en train de regarder pour faire une accessibilité de la scène par les loges pour les personnes en situation de handicap. Ce sont des travaux supplémentaires qui n'étaient pas prévus. On s'adapte et on essaie d'avancer même si ce n'est pas simple d'accéder aux loges par le petit escalier. J'ignore quelle sera la solution technique mais nous verrons. Nous pourrions revenir sur les travaux complémentaires de La Mouche. C'est pour la bonne cause et il n'est pas gênant que ce soit fait par étapes et que l'on en reparle régulièrement. Cela signifie que l'on s'adapte en permanence à satisfaire le plus grand nombre d'utilisateurs et d'acteurs. Il peut y avoir des acteurs sur scène en situation de handicap. Ce n'est jamais inachevé. Le problème est que la conception de l'époque ne répondait pas aux mêmes règles que celles d'aujourd'hui. L'accès sur scène de la salle est particulièrement tortueux. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL PREND ACTE

4. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique Métropole - Travaux Barolles - Tranche 2

Rapporteur : Monsieur Mohamed GUOUGUENI

Le quartier des Barolles a été construit dans les années 80, dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Il se compose d'un secteur pavillonnaire au Sud et d'un secteur d'habitat collectif au Nord, longés par une coulée verte. Ce dernier comprend près de 630 logements dont 40% de logements sociaux. Cet ensemble conçu comme un vaste espace piétonnier restait très minéral dans sa partie habitat collectif en rupture avec la coulée verte. Au-delà des différents aménagements réalisés par la Ville, tels l'espace multisport, le jardin partagé, les espaces de jeux pour enfants, l'amélioration des accès aux personnes à mobilité réduite, la signalétique ..., le quartier a fait l'objet en 2013-2014 d'une première phase de requalification concentrée sur le parvis d'entrée et la place des Barolles. Les objectifs principaux ont consisté à ouvrir et offrir une nouvelle image du quartier, donner une cohérence globale aux espaces publics et diversifier les usages, végétaliser largement les surfaces communes pour apporter fraîcheur et agrément. La création d'entrées résidentielles et d'une réelle centralité conviviale a participé à améliorer le « mieux vivre ensemble ».

Dans la continuité de ces réalisations, une seconde tranche d'aménagement est maintenant programmée. Celle-ci concerne la place carrée, les allées Barolles et Champagnat, le mail des Barolles et le parking attenant. Ce périmètre d'intervention représente une surface totale de près de 9 800 m².

Les objectifs généraux de cette réhabilitation portent essentiellement sur :

- la poursuite de la cohérence globale de fonctionnement et d'aménagement initiée dans la première Tranche;
- l'appropriation des espaces par tous les publics, favorisant l'intergénérationnel et l'interculturel;

- l'organisation et la diversification des usages : restructuration des flux piétons et dessertes de secours / forces de l'ordre, tout en veillant à faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite;
- la végétalisation des espaces dans le prolongement de la coulée verte et de la réalisation de la Place, en cassant les linéarités minérales;
- la restructuration des espaces s'inscrivant dans un souci du développement durable : matériaux durables, sols perméables, végétalisation en pleine terre dès que possible, diversification des essences de plantations, choix d'essences locales et peu exigeantes en matière d'entretien, éclairage efficace et économe ...

L'AMO - urbaniste - paysagiste sera désigné au premier trimestre 2017 et proposera des scénarii d'aménagements au cours du second semestre. La consultation des entreprises interviendra au cours du premier semestre 2018 pour une réalisation des travaux à partir de juillet 2018.

Ce projet relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages :

- la Commune, au titre de ses compétences en matière d'espaces verts, d'éclairage public, jeux pour enfants, mobilier urbain;
- la Métropole de Lyon, au titre de ses compétences en matière d'espaces cyclables et/ou piétonniers des places publiques et de voirie.

Aussi, compte tenu de la concomitance des réalisations prévues qui relèveront de la compétence de chacune des parties et afin de garantir la cohérence et la coordination des aménagements, il a été convenu que cette opération serait réalisée par un seul maître d'ouvrage : la Métropole de Lyon.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à confier la maîtrise d'ouvrage des aménagements relevant de la compétence communale à la Métropole de Lyon en signant tous les documents et conventions afférents à ce dossier.

Y. CRUBELLIER.- *« Il est dommage de confier ce dossier entièrement à la Métropole, notamment la convention de maîtrise d'ouvrage unique, alors que la Ville avait fait la tranche A. Je ne vois pas pourquoi on passerait aujourd'hui par la Métropole.*

Deuxièmement, pourriez-vous m'expliquer le montant estimé à la charge de la Ville ? Vous indiquez 280 000 € pour les espaces verts, les plantations, arrosage, aires de jeux, 220 000 € pour l'éclairage et 500 000 € pour le total des travaux. Y a-t-il une explication sur ce calcul ? Merci. »

M. le MAIRE.- *« Il faut comprendre qu'il y a des compétences de par la loi et celle de l'espace public est de la compétence de la Métropole, à l'exception des espaces verts et de l'éclairage public. Aussi, contrairement à ce que vous avez dit, la première tranche a bien été faite sous maîtrise d'ouvrage unique par la Métropole et non par la Ville. Cette disposition qui permet d'avoir une seule maîtrise d'ouvrage coordonne l'ensemble des intervenants sur le terrain. Ensuite, nous nous répartissons avec la Métropole. 500 000 € sur 2 M€, cela représente un quart des travaux. La principale part est bien celle de la Métropole, qui est compétente sur ces espaces. C'était exactement le même schéma la dernière fois.*

La Métropole réalisera à la fois de la Place Carrée jusqu'à la place nouvellement refaite et de la Place jusqu'à la route de Vourles, en direction du centre commercial.

Pour l'instant, nous sommes sur des budgets prévisionnels d'opération. La première opération était plus chère parce qu'il y avait beaucoup plus d'ouvrages et de collecte des eaux. Il y avait tout le réaménagement de l'éclairage public sous forme de leds pour diminuer la consommation de la ville. Cela explique les différences entre la surface et le coût de la deuxième tranche par rapport à la première. »

M. GUOUGUENI.- *« Des éléments d'éclaircissement sur les espaces verts. En fait, concernant l'espace vert à 280 000 € pour la Ville et 100 000 € pour la Métropole, un sous-total est fait car il y a une répartition. Sur la partie Ville, on a bien 280 000 € + 220 000 €, soit 500 000 € au total, en grisé ce sont les sous totaux il ne faut donc pas les additionner avec le total. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Nathalie CHAMONARD

M. le MAIRE.- *« Ces projets sur le quartier des barolles compléteront très largement le cadre de vie sur lequel nous faisons porter beaucoup d'efforts. Je rappelle ceux que M. GUOUGUENI a omis mais il y en avait beaucoup : la rénovation récente du City Stade, que nous avons pu inaugurer avec les jeunes, l'espace sportif, l'aire de jeux pour les enfants et l'ensemble de l'éclairage qui a été refait, l'ensemble de la signalétique sur le quartier et qui rend bien service à l'ensemble de ceux qui veulent se rendre dans le quartier. »*

5. FINANCES

Rapport d'orientations budgétaires 2017

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Le rapport d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et doit permettre d'informer sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer les choix lors du vote du budget primitif.

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, qu'il s'agisse du contexte économique local et national, des éléments définis en loi de finances ou de la situation financière de la commune.

Dans cette perspective, le document ci-après expose les principaux éléments de contexte et de conjoncture ayant un impact sur le budget 2017.

I - LES ÉLÉMENTS NATIONAUX DE CONTEXTE FINANCIER ET ÉCONOMIQUE

A - Environnement macro-économique

Taux de croissance

En ce qui concerne le taux de croissance prévisionnel retenu pour 2017, celui-ci reste dans l'absolu toujours faible. Rappelons qu'au plan institutionnel le législateur est souverain pour décider de voter ou d'amender la prévision de croissance proposée par le gouvernement qui s'impose à tous, conditionne la politique budgétaire de l'État et a des impacts sur les finances communales.

La loi de finances 2016 a été établie au vu d'une croissance de 1,4 % en 2016 et d'une hypothèse de 1,5 % pour 2017. Cette dernière semble dès à présent jugée trop optimiste.

Emploi

D'après l'INSEE, l'emploi total progresserait plus vite que la population active et le taux de chômage baisserait à nouveau légèrement, pour atteindre 9,8% mi-2017, contre 10,0% à l'été 2016. L'économie française devrait connaître une reprise modérée pour atteindre +1% sur un an à la fin du premier semestre 2017. Les prévisions sont cependant variables suivant les économistes.

Inflation

Sur un an, l'indice des prix à la consommation est stable en France et devrait le rester également en 2017. Au regard du faible niveau d'inflation de la zone euro, la B.C.E. devrait continuer à pratiquer une politique monétaire accommodante qui contribue à maintenir des taux d'intérêt bas de manière à stimuler l'investissement des ménages et des entreprises. La remontée des taux est restée limitée et ils demeurent légèrement plus bas qu'en début d'année 2016.

Les incertitudes politiques ne se dissipent pas mais n'affectent pas, à ce jour, l'économie qui s'améliore depuis l'été dans les pays émergents comme dans les économies développées. Par exemple, la croissance conserve son élan aux États-Unis, portée par une demande interne revigorée malgré un regain d'inflation essentiellement dû à la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie.

Dans la zone euro, les prix accéléreraient aussi, du fait des produits pétroliers, mais l'inflation devrait rester contenue. Son regain éroderait les gains de pouvoir d'achat des ménages. Pour autant, la consommation ne ralentirait pas, car les ménages stabiliseraient leur propension à épargner. L'investissement résidentiel croît désormais en France où il devrait continuer à stimuler la croissance au premier semestre 2017. Enfin,

l'investissement productif retrouverait un peu de dynamisme, les entreprises ayant restauré leur capacité à l'autofinancer en présence de taux d'intérêt toujours très bas.

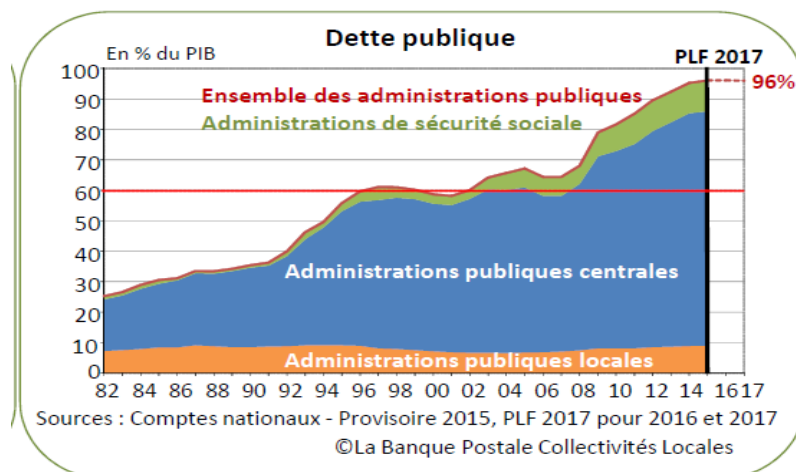
B - Les prévisions pour les finances publiques en 2017

Les comptes des administrations publiques présentent en définitive un déficit public de 3,6 % du PIB pour 2015, après 4,0 % en 2014.

L'objectif d'un déficit en dessous des 3% en 2017 est toujours maintenu. Le respect de cet objectif de déficit en 2017 (au sens de Maastricht) repose sur une réduction des dépenses publiques et des efforts budgétaires même si les finances locales et sociales sont à l'équilibre.

Le déficit public devrait passer à 3,3 % en 2016 après 3,8 % du PIB en 2015 pour atteindre moins de 3% en 2017. Ainsi, le déficit s'établirait à -72,3 Md€ en 2016 contre -73,3 Md€ en 2015. Il en résulterait une très légère baisse des prélèvements obligatoires (en pourcentage du PIB) qui devraient se stabiliser à 44,5 % contre 44,7 % en 2015.

La dette publique s'établirait à 96 % du PIB en 2016 et 2017. Il convient de souligner la prépondérance marquée de l'État. Elle évolue de la façon suivante :



La prévision 2017 implique une réduction du déficit grâce à la poursuite du plan d'économies qui « s'appuie sur une répartition équilibrée des efforts pour atteindre cet objectif. Toutes les administrations sont ainsi concernées par le programme d'économies » comme le rappelle le tableau ci-dessous :

Programme d'économies (en milliards d'euros)

	2015	2016	2017	2015-2017
État et agences	8,7	5,1	5,2	19
Collectivités locales	3,5	3,5	3,7	10,7
Protection sociale	6,4	7,4	6,5	20,3
TOTAL	18,6	16	15,4	50

C - Les mesures concernant les collectivités dans la Loi de Finances 2017

Les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales sont caractérisées depuis 1996 par l'existence d'une « enveloppe normée » regroupant les principaux concours financiers de l'État, dont l'évolution annuelle était autrefois fonction de l'inflation (hors tabac) et de la croissance.

- **L'enveloppe normée**

L'enveloppe normée (44 milliards d'euros) est composée essentiellement de la dotation globale de fonctionnement (30 milliards), de différentes dotations de fonctionnement et de variables d'ajustement (constituées principalement par les allocations compensatrices de fiscalité directe locale).

Le programme de stabilité 2014-2017 prévoyait une diminution de 12,5 milliards d'euros en quatre ans des concours financiers de l'État aux collectivités locales. Le montant atteindra tout de même 11,5 milliards d'euros d'ici à 2017 en intégrant les baisses de recettes déjà survenues précédemment et la « réduction » d'un milliard accordée pour 2017.

Pour la seule année 2017, ce sera une baisse globale et supplémentaire de recettes de 2,63 milliards d'euros qui s'ajoute aux précédentes et se répartit entre les différentes catégories de collectivités locales selon les mêmes modes de calcul. Pour mémoire, les seules communes vont participer à l'effort à hauteur de 745 millions.

DGF : composante de l'enveloppe normée

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La principale ressource qui nous concerne dans ces concours est la dotation globale de fonctionnement qui a représenté en 2015 une recette de 2 millions d'euros pour Saint-Genis-Laval.

La loi de finances 2017 prévoit au niveau global une diminution de la seule DGF de -7% par rapport à la loi de finances 2016 (en incluant les hausses de population). **Il devrait en résulter pour la Ville une perte supplémentaire de l'ordre de 250 000€ par rapport à 2016, soit 700 000€ sur les deux dernières années.**

Notons par ailleurs que la réforme des critères de calculs qui devait entrer en vigueur en 2017 a en définitive été abandonnée.

Les autres dotations de fonctionnement : composante de l'enveloppe normée

La péréquation verticale continue d'augmenter (+ 360 millions pour les dotations de solidarité urbaine et rurale) avec une part croissante qui est financée par les collectivités elles-mêmes.

Saint-Genis-Laval n'est pas concernée par ces deux dotations.

Les allocations compensatrices : composante de l'enveloppe normée

Du fait de l'évolution de la DGF, de l'augmentation croissante des autres dotations de fonctionnement, les allocations fiscales compensatrices (liées à des exonérations accordées par l'État) subissent de fortes baisses. Ceci impacte négativement le budget communal, et ce d'autant plus que certaines exonérations accordées par l'État ne font plus l'objet d'allocations compensatoires.

- **Le Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)** prévu en loi de finances 2011 pour 2012 assure une redistribution des ressources des ensembles

intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés avec pour objectif de prélever chaque année 2% des ressources fiscales du bloc communal. La loi de Finances maintient le FPIC à un milliard d'euros en 2017. À compter de 2018, les ressources du fonds sont fixées à 2 % des recettes fiscales des communes et de leurs groupements à fiscalité propre, soit le pourcentage prévu à l'origine à partir de 2016.

Il en résulte toujours une hausse de cette dépense pour la Commune et ce, toujours sans contrepartie.

Le total prélevé en 2017 comme en 2016 sera d'un milliard d'euros. De manière nationale, ce prélèvement est passé de 150 millions à 1 milliard, ce qui représente sur cette période une hausse de + 566%. Ce prélèvement devrait augmenter encore pour atteindre

1,15 milliard € en 2018.

Ceci se traduit par des dépenses successives et progressives pour la Commune. **Le montant de cette dépense devrait être pour Saint-Genis Laval d'un peu plus de 200k€ (sur une base totale d'un milliard d'euros). Pour mémoire, il résulte une augmentation de + 592% par rapport à 2012 où la dépense était de 26 k€ (et de 0€ en 2011).**

- La dotation budgétaire de soutien à l'investissement local visant à préserver les capacités d'investissement des collectivités et à limiter les effets de la baisse des 2,63 Md€ » est pérennisée à hauteur de 1,2 Md€ en 2017.

En 2017, ces subventions seront destinées sous certaines conditions à financer des projets précis comme par exemple la réalisation d'opérations destinées au développement des territoires ruraux inscrites dans un contrat de ruralité, les contrats conclus entre l'État et les métropoles ou pour soutenir les grandes priorités d'aménagement du territoire (projets liés à la transition énergétique ou au développement du numérique et des énergies renouvelables, réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants).

Cependant, la majeure partie de ce fonds ne profite pas à toutes les collectivités et ne concerne pas Saint-Genis-Laval. Il viendra abonder les autres dotations d'équipement versées par l'État comme la dotation d'équipement des territoires ruraux par exemple.

- Un fonds d'amorçage reconduit

Le « fonds de soutien aux communes » pérennisé au-delà de 2015-2016 continue à s'appliquer (sous condition de l'élaboration d'un PEDT). Aussi Saint-Genis-Laval ayant élaboré un Projet EDucatif Territorial (PEDT), le fonds d'amorçage attendu pour 2016, 78 K€ attendus au titre de 2016) devrait s'établir à un niveau équivalent sur 2017.

- Revalorisation des bases de fiscalité

Enfin, la revalorisation des valeurs locatives (bases de fiscalité directe locale) est fixée par l'État à 0,4 %. Il convient de souligner que cette revalorisation est inférieure au niveau anticipé d'inflation par l'État pour 2017. Il en résulte une stagnation du produit fiscal local pour Saint-Genis-Laval et l'ensemble des collectivités locales. Pour mémoire, cette revalorisation était de 1% pour 2016, de 0,9% en 2014 et en 2015 et de 1,8% entre 2012 et 2013.

Les lois de finances initiales et rectificatives comportent par ailleurs de nombreuses dispositions. Sans prétendre à l'exhaustivité, citons par exemple la suppression de la DGF pour les régions qui sera remplacée par une fraction de la TVA, ainsi que la création de fonds de soutien pour les régions (développement économique) et les départements en difficulté financière.

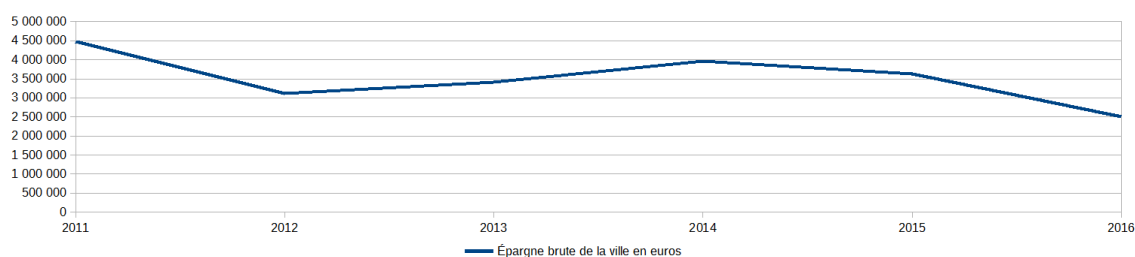
Au final, les budgets des collectivités locales continueront à être soumis à de fortes tensions en 2017. Les recherches d'économies déjà engagées et la mutualisation des services devront nécessairement être poursuivies et renforcées pour y faire face. La collectivité ne peut faire l'économie de poursuivre sa réflexion stratégique pluriannuelle telle qu'engagée en début de mandat et doit consolider ses efforts sur les dépenses mais également les recettes.

II - LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

A - La section de fonctionnement

Depuis 2012, les collectivités locales voient leur épargne brute s'affaiblir. En 2016, l'épargne brute des communes serait à nouveau en repli (-2,7%) mais dans des proportions un peu moins marquées que les années précédentes (-14,2% entre 2011 et 2014). Cette tendance a déjà été observée également en 2012 pour Saint-Genis-Laval. En 2016, le budget limite la diminution de l'épargne brute sans toutefois pouvoir la stopper complètement.

Graphique d'évolution de l'épargne brute communale :



Avec une épargne brute de 2,5 M€ (budget 2016) et un taux d'épargne brute de plus de 12% (ratio épargne brute/recettes réelles de fonctionnement), la collectivité bénéficie toujours d'une situation financière saine.

De manière plus détaillée, l'effet de ciseau sera à surveiller dans le contexte actuel des finances locales qui impose de nouvelles charges (état civil par exemple avec les cartes d'identité biométriques) et une augmentation des prélèvements (FPIC, diminution de la DGF, compensations allocataires).

Les importants efforts d'optimisation, de mutualisation et d'économies menés devront être poursuivis (près de -10% sur les charges à caractère général entre 2013 et 2016). Cependant, bien que maîtrisées, les dépenses réelles de fonctionnement ne baissent « que » de 0,3 % au budget 2016 car elles sont impactées principalement par :

- les atténuations de produits : prélèvement SRU, hausse du FPIC, contribution au redressement des finances publiques,
- des évolutions externes à la collectivité se répercutant sur les charges de personnel (« dégel » du point d'indice, Glissement Vieillesse Technicité, augmentation du SMIC horaire, revalorisation des grilles indiciaires, augmentation des cotisations retraite patronales, augmentation de l'assurance statutaire).

Ressources humaines

Les éléments évoqués ci-dessus produiront des effets de manière pluriannuelle sur les budgets 2017 et suivants. L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel reste toujours caractérisée par des décisions externes à la collectivité.

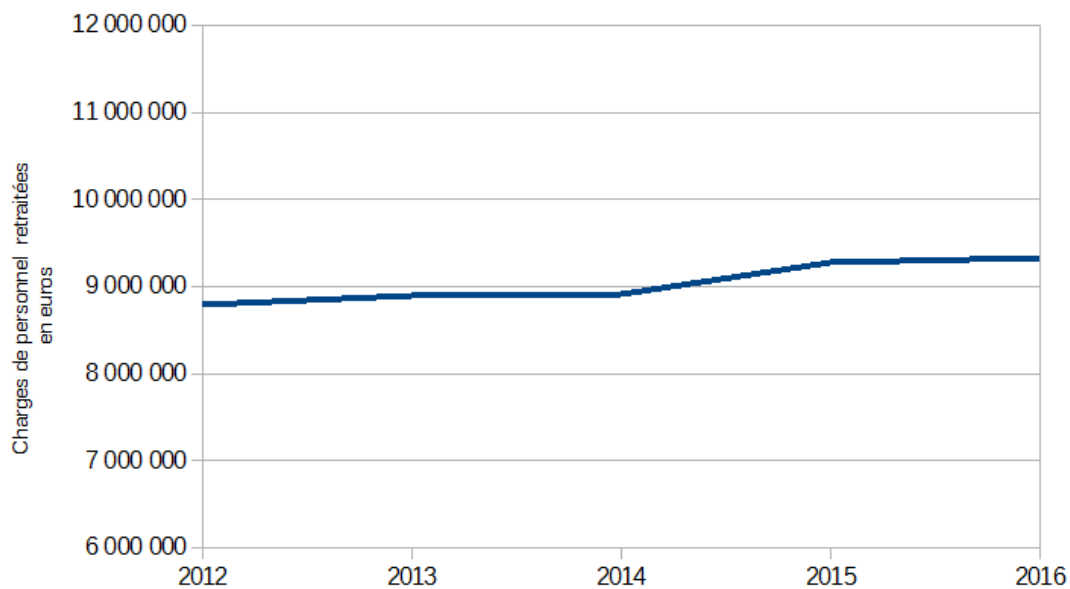
La recherche de l'optimisation organisationnelle est toujours une priorité de la collectivité de manière à contenir l'évolution de la masse salariale tout en délivrant un service public efficient pour les Saint-Genois. Différentes mesures sont prises visant à maîtriser les charges de personnel au-delà de cette optimisation organisationnelle : la mutualisation de certains postes est travaillée avec d'autres communes, les conditions de recrutement constituent un 2^{ème} axe, les remplacements ne sont pas systématiques, les optimisations des charges ont été effectuées avec l'aide d'un cabinet extérieur et ont permis un gain (par exemple sur les cotisations transport...).

Au 31 décembre 2015, la Ville comptait 221 agents permanents dont 25 contractuels. Les femmes représentent 66 % des effectifs et 18,5 % d'entre elles travaillent à temps partiel, contre 2,7 % des hommes.

Au final, nous sommes proches de la moyenne nationale qui est de 61 % de femmes et 39 % d'hommes. 39 % des femmes ont plus de 50 ans contre 33 % pour les hommes, ce qui est au-dessus de la moyenne nationale, où la part des femmes de plus de 50 ans est de 33,9% et la part des hommes dans cette même tranche d'âge est de 33,4%.

On peut constater un vieillissement généralisé de la population qui sera accentué encore plus chez les hommes au cours des prochaines années. À l'heure actuelle, la moyenne d'âge est plus élevée chez les femmes, ce qui paraît cohérent car la tranche d'âge 60-64 ans n'est pas remplie par les hommes, à l'inverse de la tranche des moins de 25 ans. Le recrutement vu dans sa globalité est «équilibré». Aucune modification structurelle significative ne devrait être relevée en 2017 mais une inflexion pourra s'opérer progressivement.

Évolution de la masse salariale



Il convient de relever que l'évolution nette de ces dépenses à Saint-Genis-Laval présente une croissance modérée (+1,6 % sur la période), qui est inférieure à la progression des dépenses de personnel des autres communes qui est de l'ordre de 3% en moyenne.

Le budget 2017 intégrera aussi le nouveau régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) ainsi que les moyens humains pour répondre à certaines obligations (élections, état civil : carte d'identité, autorisation de sortie du territoire).

Les recettes de fonctionnement

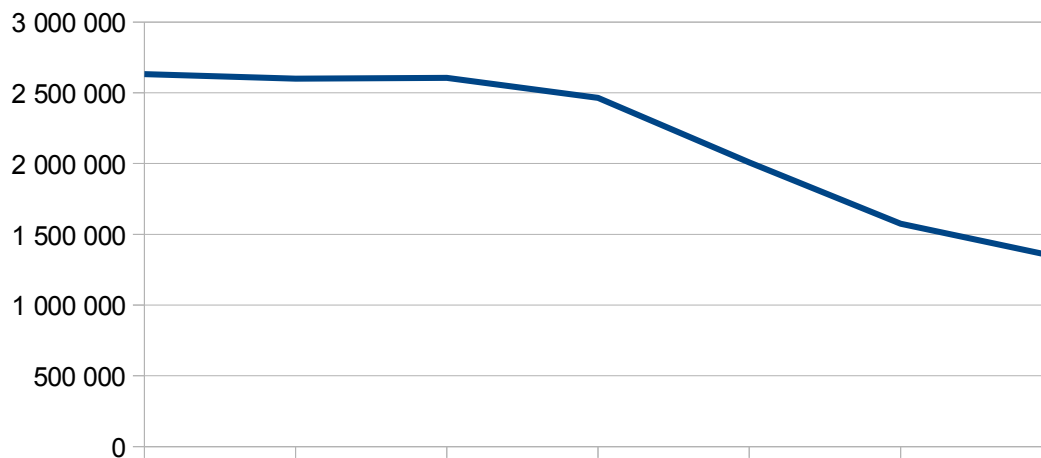
Les recettes réelles de fonctionnement quant à elles diminuent entre 2014 et 2016 (de l'ordre de -1,4 % entre 2014 et 2015 et de -0,3 % entre 2015 et les prévisions 2016). Même si de nouvelles recettes sont recherchées, force est de constater que la structure même des recettes de fonctionnement continue d'évoluer.

Les évolutions concernant les recettes sont très hétérogènes. Il est important de souligner sur la période précédente le dynamisme des recettes provenant de la fiscalité (droit de mutation) et l'évolution physique des bases qui ont contribué à conforter le produit des impôts locaux. Concernant la fiscalité, certaines modifications réglementaires qui modifient les exonérations fiscales décidées par l'État ont impacté négativement l'autofinancement car elles ne sont et ne seront plus compensées totalement par l'État.

Ce sont concrètement près de 450 000 € de DGF que la Commune a perdu entre 2015 et 2016 (près de 4 points d'impôt). Pour 2017, la prévision de la DGF est à nouveau en baisse de - 250 000€, soit

- 700 000€ sur 2 ans pour ce seul poste de recettes.

DGF en euros



Les recettes exceptionnelles, par contre, ne se reconduisent pas d'une année à l'autre et ne sauraient présenter un caractère ni une réponse structurelle et pérenne aux besoins de financement de la Ville.

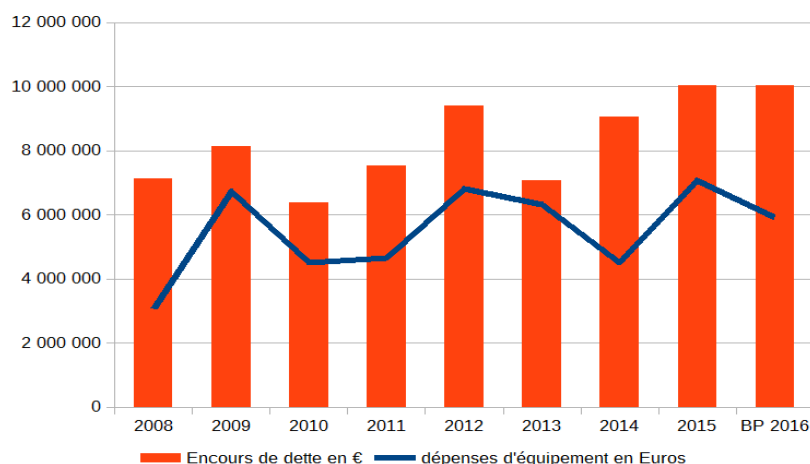
Si aucune action n'avait été menée sur les dépenses, il nous aurait fallu augmenter la fiscalité communale d'au moins 6 points.

B - L'endettement et niveau d'investissement

Un encours de dette maîtrisé

L'analyse de l'encours de dette de la collectivité sur ces dernières années fait apparaître un désendettement en 2013 et un ré-endettement progressif et modéré les années suivantes au regard des nouvelles infrastructures créées.

Le graphique ci-dessous retrace à la fois la dynamique des dépenses d'équipement et cette évolution de l'endettement (sur ce dernier, 2016 est similaire à 2015 car il s'agit de l'encours de dette au 1^{er} janvier 2016, les éléments définitifs pour 2017 n'étant pas encore connus).



La Ville a une capacité de désendettement de 4 années (au 1^{er} janvier 2016) ce qui signifie qu'il faudrait 4 ans à la collectivité pour rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement. Cette situation est saine et souligne que la Ville préserve les générations à venir des dépenses qu'elle réalise. En effet, pour une commune, la zone dangereuse commence autour de 10 à 12 ans.

Le taux d'endettement mesuré par le ratio dette/RRF est à un niveau élevé pour l'ensemble du bloc communal comme le souligne le tableau ci-dessous (79,9% sur la base des dernières données disponibles). En comparaison, Saint-Genis-Laval se situe à un niveau en 2014 qui lui permet d'investir selon la programmation pluriannuelle définie sans mettre à terme la commune en difficulté financière :

	Ensemble du secteur communal 2014	SGL 2014
Dette au 31 décembre /RRF	79,90%	42,89 %
Annuité de la dette /RRF	10,40%	3,37 %

Source : DGFIP, les collectivités locales en chiffres 2016 (dernières données disponibles)

Pour l'ensemble des communes, en 2016, l'encours de dette et les emprunts ne devraient pas progresser. Ceci est logique d'une part du fait de la diminution des dépenses d'investissement et d'autre part du fait de leur mode de financement (autofinancement, fonds de soutien à l'investissement, avances FCTVA de la Caisse des dépôts et consignations). Cela signifie que globalement le volume d'emprunt remboursé est supérieur à celui emprunté.

Pour Saint-Genis-Laval en 2017, si la tendance sera la même pour l'encours de dette, la dynamique sera différente quant aux dépenses d'investissement qui seront encore importantes d'une part pour soutenir l'emploi et d'autre part pour préparer les investissements des années à venir. En effet, 2017 constitue une année marquée par les études programmatiques et lesancements des marchés de travaux de plusieurs équipements dont la construction interviendra en 2018 (cf. programmation pluriannuelle)

Le niveau d'endettement est par ailleurs tout à fait convenable. Le capital restant dû, c'est-à-dire le stock de dette au 31 décembre 2015 était de 569€ par habitant contre 1 109 € pour les communes comparables. L'encours de dette en 2017 résultera de la différence entre le remboursement de la dette « ancienne » et les nouveaux emprunts contractés en 2016 pour équilibrer l'exercice 2016. La totalité de la dette est « saine » et sans risque particulier, classée A1 par la charte Gissler (emprunts et indices sans risque particulier). Par ailleurs, les niveaux historiquement bas des taux contribuent à diminuer les charges financières (les taux « courts » sont toujours négatifs).

Niveau soutenu des dépenses d'équipement

Avec une moyenne annuelle de 6,1 M€ depuis 2012, la collectivité a toujours poursuivi une politique d'investissement dynamique rendue possible par un autofinancement volontairement dégagé pour l'entretien du patrimoine existant et un endettement maîtrisé. Avec près de 6M€ de dépenses d'équipement inscrites au budget 2016, cet objectif a pu être maintenu.

Ce volontarisme contraste avec le comportement global des communes qui est caractérisé à l'inverse par un repli marqué des investissements communaux (entre 2013 et 2015 : -7,7 milliards d'euros et -25,3% anticipés sur fin 2015 par rapport à 2013 selon la note de conjoncture sur les Finances Locales 2016 de la Banque Postale). Il en résulte des impacts négatifs pour certains secteurs d'activités comme celui des travaux publics.

III - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

Au regard de la diminution des financements, le budget 2017 repose toujours sur trois axes majeurs :

- d'une part concevoir et faire vivre les partenariats sur le territoire,
- d'autre part préserver encore la stabilité des taux de fiscalité,
- enfin agir pour l'avenir du territoire.

Ces orientations concrétisent les engagements pris avec les Saint-Genois dans le cadre du contrat municipal, même si le contexte économique et financier complique largement les choix et ce notamment du fait de l'évolution encore négative des ressources attribuées par l'État.

Concevoir des partenariats sur le territoire au regard de la diminution des financements

Comme développé dans la partie précédente, les charges générales de la collectivité sont toujours particulièrement contraintes et ont diminué les années précédentes. Aujourd'hui, les pistes d'économies substantielles ne résident plus de manière endogène (les marges résiduelles de progression sont réduites) mais de manière exogène.

À ce titre, les actions mises en œuvre pour nos concitoyens doivent l'être dans une logique de subsidiarité, d'efficacité et de complémentarité.

Ainsi, les coopérations doivent se développer, les mutualisations doivent s'initier pour in fine un service adapté avec un coût minoré ou stabilisé.

→ avec les associations

Le tissu associatif saint-genois est historiquement dense tout comme l'accompagnement de la commune. Les subventions représentant plus de 13% du budget de fonctionnement voté en 2016 (soit 2,47 millions d'euros au budget 2016) et exécuté en 2015, y sont directement consacrées et cette proportion augmente de plus du double au regard des avantages en nature

accordés (de la mise à disposition de la maintenance et de l'entretien de bâtiments, de terrains, de salles, et de matériel).

Une des priorités reste de favoriser la mutualisation entre associations. Cette logique n'est pas une nouveauté à Saint-Genis-Laval. En effet, c'est celle-là même que doivent poursuivre les associations sur notamment les fonctions support telles les fonctions de secrétariat, comptabilité, accueil... pour assurer la pérennité des structures.

Ces mutualisations doivent être pensées à l'échelle d'un bassin de vie et d'emploi ou de la Métropole. À titre d'exemple, plus de 170 associations œuvrent dans le domaine de l'aide à domicile sur la Métropole, or leur situation financière est souvent fragile et le contexte réglementaire en évolution, visant à regrouper les SSIAD (services de soins) et l'aide à domicile.

Par ailleurs, si la Ville s'est imposée les dernières années des diminutions de charges, son financement envers les associations était resté globalement stable jusqu'en 2016.

Compte tenu du contexte financier aujourd'hui encore plus contraint, l'effort imposé par l'État doit être décliné envers les associations.

Ainsi, la Ville budgètera une somme de 2,4 M€ (-3% correspond à -74,1K€) pour pouvoir contribuer au financement des associations, une diminution globale annoncée l'an passé.

Au-delà de ces axes, la Ville, qui a communiqué en 2016 sur la valorisation des moyens mis à disposition des associations (une des bases préalable au contrat d'objectifs et moyens), engagera la construction des contrats en 2017 : mises en œuvre partenariales des politiques publiques particulièrement avec le CADEC, SAGA et l'aide à domicile.

→ avec la Métropole (Pacte)

Depuis 2011-2012, le Grand Lyon avait initié avec les communes différents groupes de travail visant à optimiser l'action publique et son financement. Ainsi des groupements de commandes (fournitures de bureau, produits d'entretien, fourniture d'énergies...) ont été mis en œuvre pour optimiser l'achat public. Cette année 2017, si le groupement fournitures de bureau sera reconduit, un nouveau groupement pour les fournitures scolaires sera conclu.

De plus, des conventions de gestion ont été développées afin que la collectivité la plus adéquate gère certaines prestations pour le compte d'autres (instruction des permis de construire...).

Dès lors, la Métropole créée au 1^{er} janvier 2015 constitue sur ce point la concrétisation de ces partenariats initiés.

Et le Pacte métropolitain vise en ce sens à proposer une méthodologie et des champs d'intervention afin d'optimiser l'exercice des compétences entre Communes et Métropole, ainsi que leur financement.

Aussi, l'année 2017 aura pour objectif, après l'étude des modalités de coopération avec la Métropole sur les dix champs retenus lors du Conseil municipal du 4 novembre 2015, de concrétiser par contrat les engagements communs.

Pour rappel, les thématiques retenues sont les suivantes : l'action sociale, l'accueil, l'information et l'orientation de la demande sociale, l'instruction des garanties d'emprunt, les modalités de travail quant à l'économie de proximité, l'insertion sociale, la gestion des espaces publics complexes, la qualité de propreté des espaces publics, les synergies possibles entre écoles primaires et collèges.

Au-delà de ces réflexions à poser entre Communes et Métropole, il sera également recherché une optimisation des ressources entre collectivités comme sur les champs de l'informatique, des archives ...

Préserver la stabilité des taux de fiscalité

La stabilité de la pression fiscale communale implique de contraindre la masse salariale et de modifier certaines prestations ainsi que leur mode de financement. Le niveau d'autofinancement de la collectivité va être intrinsèquement lié à l'évolution de son niveau de pression fiscale. La masse salariale est caractérisée par l'existence de nombreux facteurs exogènes présentés précédemment qui s'imposent à la Ville mais aussi par une certaine rigidité.

Le financement du service public communal s'effectue de manière générale par l'autofinancement, les subventions versées par des partenaires externes (l'État et tout particulièrement la CAF en matière de petite enfance et de jeunesse) ainsi que les tarifs payés par les usagers.

La réflexion sur la répartition entre les utilisateurs et les contribuables sera poursuivie sur 2017 de manière à évaluer dans quelle mesure des évolutions sont possibles de façon à renforcer l'équité dans la fixation des tarifs mais aussi à réévaluer la part de financement qui doit être supportée par l'usager au titre de la prestation dont il bénéficie et par le contribuable au titre de la solidarité.

De manière complémentaire, certains événements soutenus par la collectivité seront organisés de façon à optimiser les coûts tout en répondant aux attentes de la population en termes de fréquence et de qualité. Par exemple, des festivals et des événements seront repensés dans leurs modalités ou organisés « en biennale » en lien avec les partenaires de la ville.

Ces actions conjointes qui seront menées en parallèle permettront d'agir positivement sur les capacités d'autofinancement de la ville.

Le budget 2017 sera proposé sans augmenter les taux communaux avec pour mémoire 16,86% pour la taxe d'habitation et 19,57% pour la taxe sur le foncier bâti.

À ce titre on rappellera l'effort communal réalisé. En effet, les taux communaux n'ont pas varié depuis plus de 5 ans et sur une période de plus de 10 ans, l'évolution s'est limitée à 1% au total.

« En cinq ans, la taxe foncière a grimpé dans toutes les communes du Rhône, selon l'UNPI. Mais sa progression générale ralentit. Elle est ainsi passée de 17,38 %, entre 2009 et 2014, à 16,63 %. Un chiffre qui reste supérieur à la moyenne nationale, dont la progression est de 14,7 % » (le Progrès, édition du 14 octobre 2016). Avec 13,63 %, Saint-Genis-Laval a une évolution moyenne parmi les plus faibles sur l'agglomération lyonnaise (la variation résulte de l'impact des revalorisations des bases décidées par l'État et des nouvelles constructions).

Agir pour l'avenir du territoire

La collectivité a le devoir d'anticiper l'évolution de son territoire, de ses besoins. C'est pourquoi elle a décliné un plan pluriannuel de fonctionnement et d'investissement pour prendre en compte ses capacités financières et ses capacités à les mettre en œuvre.

En 2017, ces orientations s'articuleront sur les trois thématiques suivantes :

- assumer le développement des nouveaux services,
- préserver l'entretien du patrimoine,
- poursuivre les opérations structurantes pour Saint-Genis-Laval (PPI).

→ assumer le développement des nouveaux services (contrat municipal et Agenda 21 : plan numérique dans les écoles, audit d'infrastructure du réseau informatique, dématérialisation de la chaîne comptable ...)

→ préserver et rénover le patrimoine

Avec une moyenne annuelle de 6M€ depuis 2012, la collectivité a toujours poursuivi une politique d'investissement dynamique rendue possible par une épargne préservée et un endettement maîtrisé. Avec près de 6M€ de dépenses d'équipement inscrites au budget 2016, cet objectif a été encore maintenu en 2016.

La collectivité a déjà investi de manière conséquente ces dernières années pour rénover son patrimoine. Désormais il convient de poursuivre un entretien régulier dans le temps afin de préserver l'ensemble des équipements de travaux plus conséquents.

Ainsi, en 2017, des enveloppes (basées sur les moyennes des années précédentes hors grosses rénovations) seront allouées à l'entretien des groupes scolaires, des gymnases, des stades, des structures petite enfance et jeunesse, aux espaces verts ou encore à la voirie-éclairage public. Il est à noter que la politique de développement durable, présente systématiquement dans les projets de la Ville, sera à nouveau mise en œuvre.

À ce titre, la programmation pluriannuelle définit pour l'année 2017 des opérations d'entretien conséquentes. Il est possible de citer principalement les travaux techniques de la Mouche (étanchéité de la toiture, son groupe froid et la chaudière) et d'aménagement du bâtiment de la Place Barnoud ainsi que la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments notamment la création d'un ascenseur pour le groupe scolaire Guilloux.

→ poursuivre les opérations structurantes pour Saint-Genis-Laval (PPI)

Au-delà de l'entretien régulier du patrimoine, de nombreux projets seront à mener sur la durée du mandat.

Une programmation pluriannuelle, tant en fonctionnement qu'en investissement, a ainsi été travaillée, permettant d'échelonner de 2015 à 2020 les principaux projets et actions à envisager.

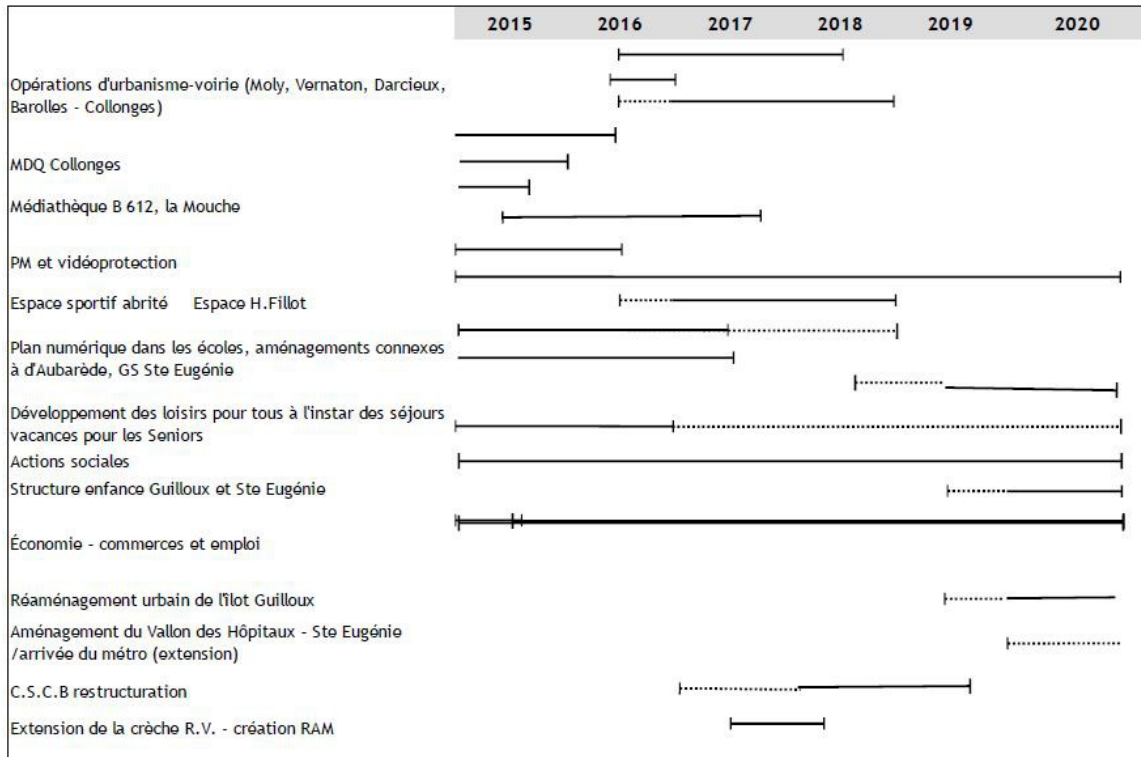
Ainsi, en 2017, sur le secteur urbanisme-voirie, plusieurs opérations seront poursuivies avec par exemple la seconde tranche des travaux de requalification du chemin de Moly.

De plus, afin de valoriser le cœur de ville, la Ville proposera également un programme de « rénovation des façades » et l'accompagnement financier des propriétaires pour prendre en compte les difficultés que certains pourraient rencontrer au regard des prescriptions ABF...

Des crédits seront prévus pour désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage nécessaire afin de mettre en œuvre dès 2017 de manière opérationnelle le dispositif. Il sera ensuite complété ultérieurement par un budget d'accompagnement à la mise en œuvre par les propriétaires privés.

Concernant le plan numérique, en 2016 les écoles élémentaires ont toutes été câblées et les vidéo-projecteurs interactifs, les tableaux blancs et les ordinateurs portables en cours de livraison pour les élèves des classes de CM1 et CM2. En 2017, ce sont toutes les autres classes d'élémentaire (CP à CE2) qui seront équipées.

2017 verra la réalisation de la dernière phase d'étude « post-programmation » visant à permettre la réalisation de l'espace sportif couvert au complexe Henri Fillot.



De même, AMO et concours d'architecture seront déployés pour la rénovation et restructuration du Centre social et culturel des Barolles.

Enfin, le PLU-H concrétisera la volonté de la Ville de conserver ses équilibres économiques, environnementaux et d'habitat.

À ce titre, le linéaire strict, complément de la possibilité de préemption des fonds artisanaux et commerciaux, sera étendu rue de la Liberté, place Jaboulay (notamment aux angles structurant de la place et conforté sur l'avenue Clemenceau), rue de la Ville. En effet, le dynamisme et surtout la pérennité du commerce local repose sur sa pluridisciplinarité. La mixité économique des zones industrielles est confirmée et la ZAC des Barolles complétée à l'est.

Saint-Genis-Laval est donc caractérisée par une situation financière saine qui lui permet de poursuivre son évolution dans un contexte économique contraint qui s'impose à elle et obère ses marges de manœuvre.

La réduction de ses recettes par l'État s'élève à près de 800 000€ par an, soit plus de 6 points d'augmentation de la fiscalité. Ainsi les efforts doivent être constants afin de ne pas répercuter cette restriction sur les impôts des Saint-Genois.

Pour mémoire, sur l'ensemble du mandat, c'est une perte de ressources de l'ordre de 4 millions d'euros ce qui correspond au coût de réalisation d'un équipement public.

Or l'arrivée du métro, l'aménagement raisonné du vallon des hôpitaux doivent s'accompagner de la réalisation de nouveaux équipements communaux tels un groupe scolaire, un restaurant scolaire à Sainte Eugénie.

De nouvelles marges de manœuvre doivent donc être dégagées collectivement grâce à l'action de l'ensemble des acteurs du territoire.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires au regard du rapport d'orientations budgétaires ci-avant présenté.

M. le MAIRE.- « *Merci Monsieur MASSON de ce large panorama, qui nous a permis de balayer l'ensemble du contexte financier de la commune et des orientations qui seront proposées dans le cadre du budget 2017. Le débat est ouvert. Je rappelle qu'il s'agit d'un rapport sur lequel nous prenons acte.* »

G. PEREYRON.- « *Merci Monsieur le Maire. Monsieur MASSON, comme chaque année, vous nous faites un exposé des éléments nationaux, du contexte financier et économique de la France, des collectivités, dans le seul but de justifier que l'on ne se trompe pas sur vos choix budgétaires. Comme chaque année, vous faites un copier-coller de votre déclaration de l'année précédente en changeant quelques valeurs et quelques dates, que vous réactualisez. Mais vous le faites si automatiquement que vous oubliez de vous relire correctement et que plusieurs coquilles (dates, pourcentages) rendent anachroniques certains paragraphes.*

Plusieurs graphiques, comme celui de la masse salariale ou celui de l'encours de la dette couplée avec les dépenses d'équipements ont des données différentes par rapport à celles de l'année dernière.

Nous avons aussi constaté qu'au moins 70 % de votre délibération est au mot près identique à celle de l'année dernière. Dans l'absolu, pourquoi faire compliquer quand on peut faire simple. Néanmoins, les orientations budgétaires 2017 que vous présentez sont identiques mot pour mot à celles de l'année dernière.

Concernant votre paragraphe « Agir pour l'avenir du territoire » c'est pareil. Quelle constante et quelle régularité. Finalement, gérer une ville comme Saint-Genis-Laval. C'est du gâteau ! Vous ne semblez pas ou peu vous interroger sur les réorientations politiques, qui seraient peut-être nécessaires puisque rien ne bouge dans votre présentation.

Les seuls éléments nouveaux apparaissent dans votre tableau des opérations structurantes pour Saint-Genis-Laval où on constate encore plus d'investissements à venir que ceux que vous avez présentés l'année dernière, qui concernent La Mouche, la restructuration du centre social et culturel des Barolles, le futur ravalement des commerces et l'extension de la crèche Roule-Virou couplée à la création du RAM.

Voilà un beau programme pour votre mandature. On constate cependant que le taux d'endettement de notre commune, même s'il est encore largement en deçà de la moyenne du bloc communal, s'en approche régulièrement. Qu'en sera-t-il demain ?

Un autre point nous interpelle, Monsieur MASSON. Il concerne votre conclusion. Je vous cite : « La réduction des recettes de la Ville par l'État s'élève à près de 800 000 € par an, soit plus de 6 points d'augmentation de la fiscalité. » Je vous cite également celle de l'année dernière : « La réduction des recettes de la Ville par l'État s'élève à près de 650 000 € par an, soit plus de 5 points d'augmentation de la fiscalité. » Quelle somme devons-nous prendre en considération par an ? 800 000 € ou 650 000 € ?

« Un échange verbal polémique intervient sur les chiffres »

650 000 € + 250 000 € que vous avez annoncés, cela ferait 900 000 € et non 800 000 €. Par ailleurs, dans la même conclusion, vous nous faites la même déclaration en 2017 qu'en 2016 concernant la perte des ressources de la commune. Je vous cite encore : « Sur l'ensemble du mandat c'est une perte de ressources de l'ordre de 4 M€, ce qui correspond au coût de

régression d'un équipement public ». Autrement dit, il n'y a pas eu de pertes de ressources entre 2016 et 2017, si c'est la même perte en 2016 qu'en 2017.

Ce n'est pas très sérieux de votre part de ne pas avoir pris le temps de relire votre délibération. Monsieur MASSON, dans votre présentation du Débat d'Orientations Budgétaires, pour justifier vos choix financiers, vous martelez sans cesse que le montant de la dotation globale de fonctionnement de l'État baisse et que le manque à gagner pour l'année 2017 sera de 250 000 €, ce qui correspond à 1,2 % des recettes du budget primitif de 2016, qui étaient de 20 800 000 €. Nous ne trouvons pas ce chiffre assez démonstratif. Vous nous le présentez à nouveau additionné avec les 450 000 € de 2016 pour que le montant total frappe davantage les esprits, ce qui ferait 700 000 € de baisse de la dotation générale de fonctionnement. Malgré ces différences qui entachent depuis plusieurs années les recettes de fonctionnement de la Ville, le budget de 2016 fait apparaître un excédent brut de 2,5 M€. Malgré ces cris d'orfraie réputés, les dépenses d'équipement sont maintenues à hauteur de 6 M€ pour 2017. On voudrait faire croire aux associations Saint-Genoises que le seul leitmotiv qu'elles sont censées entendre est : « Serrez-vous encore la ceinture ou l'avion communal va exploser en l'air. »

Comme vous, nous faisons du copier-coller et comme vous, nous répétons depuis des années, et bien avant que vous n'arriviez aux affaires, Monsieur MASSON, que d'autres choix politiques sont possibles sans mettre en péril l'équilibre budgétaire de la Ville. Nous dénonçons encore aujourd'hui le souhait unilatéral du Maire de diminuer encore de 30 % le budget associatif comme l'année dernière, soit une somme de 74 100 € pour 2017. Quid pour l'année 2018 ?

Dans votre rapport, Monsieur MASSON, vous rappelez que les associations représentent 13 % du budget de fonctionnement voté en 2016. Autrement dit, au regard de la somme de 74 100 €, vous faites supporter plus du tiers de la baisse de la dotation globale de fonctionnement au monde associatif. Voilà le choix de M. le Maire et le vôtre. Le monde associatif ne vous dit pas merci. Pour autant, lors des dernières commissions municipales, nous avons eu le plaisir de recevoir plusieurs associations. Cette énergie et cet esprit de cohésion qui les animent pour nous présenter leur bilan 2016 et leur projet 2017 s'inscrivent toujours avec une envie de toujours faire mieux et plus. Elles s'expriment avec passion. Tous ces bénévoles dépensent sans compter leur temps et entament parfois leur vie de famille et leurs finances pour « bien faire le job » comme le dirait le 45^{ème} Président des États-Unis.

Nous ne trouvons pas normal que ces associations soient traitées comme des entreprises et que nous attendions d'elles qu'elles soient parfaites et qu'elles fassent toujours mieux avec toujours moins, que l'on demande toujours plus de « paperasse », de gérer et d'avalier toutes les nouvelles directives, lois et décrets sans broncher, que l'on demande d'être plus diligents avec le personnel, qu'on les presse jusqu'à l'épuisement puis jusqu'au découragement qui devrait suivre.

Aujourd'hui les associations nous confient : « Nous n'avons plus de psychomotricienne, dont le poste a été supprimé. Nous avons des problèmes de trésorerie. Nous ne savons pas si nous aurons l'argent pour payer le personnel d'ici trois mois ou bien nous sommes obligés de payer le personnel le 12 du mois. Nous ne pouvons pas toucher la masse salariale. Les poches d'économies se feront sur les activités. Nous n'avons plus de quoi acheter les ramettes de papier ni de crayons. Nous allons faire appel à la générosité des parents. L'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans a été supprimé aux Basses-Barolles par la suppression du poste dédié. On a réduit l'activité de l'association. » Et ainsi de suite.

Monsieur MASSON, faudrait-il faire l'impasse sur le vivre ensemble si cher à M. le Maire pour dépenser le magot en trop grand nombre ou trop cher d'investissement ? Vous avez créé de nouvelles structures pour y mettre des associations qui s'épuisent et qui ont toutes les peines du monde à renouveler leur conseil d'administration et qui finiront par le quitter. Vous construisez les futures coquilles vides comme on a construit les salles municipales pour empêcher l'accès libre aux associations.

Dans nos débats avec les représentants des associations, nous entendons leurs attentes. Les élus leur répondent qu'ils voudraient bien mais qu'ils ne peuvent pas. On se dit que les décisions ne sont peut-être pas toutes prises de manière concertée. Parfois, la démocratie comme le respect des électeurs voudrait que ce soit au moins l'ensemble des élus de la majorité qui conduise les débats et non pas la directrice générale des services, qui se comporte parfois comme ayant le pouvoir de trancher et de décider des montants de subventions. Cela nous interroge sur l'actuelle gouvernance de la Mairie. C'est pourquoi, suite à l'audition des associations conventionnées, nous serons très attentifs au montant des subventions, au traitement de certaines d'entre elles, et des signaux qui pourraient leur être donnés.

En conclusion, Monsieur MASSON, certes, le contexte peut paraître difficile mais Saint-Genis-Laval s'en sortira encore bien cette fois-ci. Si le manque à gagner n'est pas négligeable, les impôts, les taxes et les recettes avec la réévaluation des 0,4 % des valeurs locatives et le nombre d'habitants ne le sont pas moins.

Dans cette perspective de mieux répondre aux besoins des associations, il faut les laisser un peu respirer. Pour toutes les raisons énumérées précédemment, une baisse modérée de la marge brute et de l'autofinancement est possible sans mettre en cause notre capacité d'investissement. Faire le choix de maintenir à minima le montant des subventions pour les associations impacterait peut-être l'excédent brut budgétaire de 2,9 % mais c'est un choix politique vers lequel vous ne souhaitez pas tendre. Les associations de par leur rôle de service public sont les amortisseurs sociaux. Vous n'avez pas le droit moral et financier de les affaiblir. »

Y. CRUBELLIER. - *« Monsieur le Maire, Monsieur le premier adjoint, mes chers collègues, avant d'intervenir sur l'orientation budgétaire 2017, je souhaite vous présenter, au nom du Groupe Saint-Genis Bleu Marine, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, à vous chers collègues, au personnel municipal et à tous les Saint-Genois.*

L'orientation budgétaire, dont la définition est indispensable pour établir le budget de notre ville, doit être basée, tant sur des éléments économiques nationaux, que sur la situation financière de notre ville. Au niveau national, vous nous apportez certains éléments qui nous laissent songeurs. Vous indiquez clairement que le taux de croissance attendu en 2017 est déjà trop optimiste. Nous avons déjà attiré votre attention sur ce fait à plusieurs reprises. Les prévisions de certains organismes ne tenant pas toujours compte de la réalité du terrain. Nous le savons, la consommation des ménages est primordiale pour relancer la croissance et à ce jour elle n'y est pas.

Concernant l'emploi, malgré les effets d'annonce, les radiations, les orientations vers des stages, le chômage n'a pas baissé en France. En effet, l'ensemble des catégories de chômeurs : A, B, C, D et E est encore en hausse, atteignant plus de 6 millions de personnes sans emploi pour l'année 2016. 6 millions auxquels il faut encore ajouter 4,5 millions d'invisibles, qui n'entrent pas ou plus dans les statistiques officielles, qui touchent le RSA ou d'autres aides, notamment de certaines collectivités, soit au total 11 millions d'inactifs. Derrière ces 11 millions de personnes, il y a des familles.

Concernant l'inflation, je vous trouve optimiste. Je tiens à rappeler que l'inflation est de la perte de pouvoir d'achat. En effet, jusqu'à présent l'inflation était maîtrisée, notamment grâce à la baisse des produits pétroliers en 2014, 2015 et 2016. Ces derniers mois, on a vu les produits pétroliers augmenter et d'après certains analystes cette hausse se poursuivra encore à cause de la situation internationale, notamment la guerre en Syrie et la baisse de production des pays du Moyen-Orient. Par exemple, depuis décembre, le litre de gasoil coûte plus de 1,20 €. De même, jusqu'à présent, les taux d'intérêt étaient bas, ce qui a permis d'emprunter avec des taux extrêmement avantageux. La commune en a d'ailleurs profité. Cependant, au mois de décembre, nous avons pu constater une légère hausse. En 2017, les experts prévoient trois nouvelles hausses des taux d'intérêt. Les crédits seront donc plus chers, notamment pour les entreprises qui auront encore plus de difficultés à investir.

De même, bien que le Gouvernement ait annoncé sa volonté de réaliser plus de 50 milliards d'euros d'économies entre 2015 et 2017, force est de constater que c'est un cuisant échec. La

dette ne fait qu'augmenter, notamment à cause d'une croissance nulle, un chômage élevé, des entreprises exsangues. Malgré les hausses dont nous avons déjà parlé, en toute discrétion l'État a emprunté le 4 janvier plus de 90 milliards d'euros au taux de 2 % sur 50 ans. Nous continuerons à financer des dépenses somptuaires en endettant nos petits-enfants et les Français se serrent chaque jour davantage la ceinture.

Pour établir le budget de notre commune c'est simple. Comme Napoléon, je dirais qu'un bon schéma vaut mieux qu'un long discours. Tous les éléments figurent dans les documents que vous nous avez communiqués : l'épargne en baisse, la masse salariale en augmentation, la DGF en diminution, l'encours de la dette a augmenté en 2015 mais d'après vos éléments elle devrait diminuer en 2016. Les dépenses d'équipement s'élèvent quand même à plus de 6 M€. La construction de votre budget relève d'une vision politique qui vous engage. Ce sont vos choix. Comme j'ai déjà été convié à le dire dans de précédents débats en 2015 et 2016 ces choix ne me paraissent pas judicieux pour notre commune et notamment pour les Saint-Genois. En effet, premièrement, les recettes fiscales augmentent malgré la stabilité des taux d'imposition. Elles augmentent mécaniquement par l'augmentation des bases. Apparemment, 0,4 % cette année. Il y aura forcément des impôts en plus pour les Saint-Genois même si j'ai pu voir que certains seront exonérés. Nous verrons bien ce que vous prévoyez dans le chiffre que vous sortirez pour le budget prévisionnel de 2017, mais je suis sceptique. Ce sont bien des impôts en plus pour les Saint-Genois et de l'argent en plus pour financer vos projets sur lesquels il y a beaucoup à dire. Nous attendons le budget prévisionnel pour 2017 au mois de mars et nous saurons alors s'il est prévu une augmentation des recettes fiscales.

De même, vous puisez dans l'épargne. En 2014, vous annonciez plusieurs millions d'épargne. En 2016, il ne restera que 2,5 millions. À ce rythme, d'ici deux ans, il n'y aura plus d'épargne. Bien évidemment, ceci vous permet d'éviter le recours à des emprunts, mais les Saint-Genois sont en droit de s'interroger sur la situation financière de leur commune à l'issue de cette mandature. Votre argument, selon lequel nous serions moins mauvais que d'autres communes, est insuffisant. Du fait que la dette par habitant soit passée de 532 € en 2014 à 556 € en 2015, compte tenu des projets en préparation, il y a tout lieu de croire que la situation ne devrait pas s'améliorer. On ne peut éternellement éblouir les Saint-Genois par ces réalisations et ce, jouant avec des outils de gestion. Nous estimons qu'il ne s'agit pas d'une gestion de bon père de famille.

Deuxièmement, concernant la masse salariale en augmentation, elle représente plus de la moitié des dépenses du budget. Conscient que vous essayez de faire des économies, je ne me permettrais pas de remettre en cause le travail du personnel communal. Néanmoins, il est légitime de s'interroger. Est-ce normal pour une ville de 20 000 habitants d'avoir plus de 9 M€ de dépenses au titre de la masse salariale ?

Troisièmement, notre ville subit les politiques des gouvernements successifs, certes. Je souhaiterais quand même vous rappeler que ce gouvernement a été élu notamment avec le soutien de François BAYROU, candidat que vous avez vous-mêmes soutenu. Force est de constater que vous portez bien une part de responsabilité dans la baisse des dotations de l'État. »

Quatrièmement, afin que notre commune puisse continuer à se développer et que notre vie soit améliorée, nous ne sommes pas opposés de manière systématique à certains investissements, contrairement à ce que vous avez pu sous-entendre parfois. Nous pensons qu'il faut définir des priorités, être à l'écoute des Saint-Genois et non pas investir pour des raisons idéologiques.

Vous envisagez de poursuivre les investissements pour plus de 6 M€. Nous reconnaissons que vous nous présentez une programmation pluriannuelle existante, mais peu détaillée et surtout non chiffrée. À plusieurs reprises, nous avons été mieux informés par la presse que lors des commissions, notamment concernant les terrains couverts. Quel sera leur coût ? À quel public seront destinés ces terrains et pour quelles activités ? Nous avons eu ces informations dans la

presse mais pas en commission. Est-ce que le club de foot aura un nouveau stade au vestiaire attendant s'il passe en catégorie supérieure ? Apparemment, rien n'est prévu. Quelles actions envisagez-vous de mener pour l'aide au développement de l'emploi ? Qu'est-il prévu pour le commerce ? Les 300 000 € provisionnés fin 2015 ont-ils été utilisés ? J'avais fait part de ma stupéfaction et de mon étonnement sur une si grosse somme bloquée fin 2015 pour soi-disant un rachat de commerce, etc. Certes, il était prévu mais il est un peu facile de provisionner une si grosse somme d'argent et ensuite de la faire disparaître. C'est une sorte d'économies. En effet, hormis de nouvelles agences immobilières et des food truck camions à nourriture en bon français, lesquels ont plus nui à nos commerces qu'à animer la ville. Nous n'avons pas été informés d'autres projets lors des commissions. Les Saint-Genois souhaitent que la visibilité quant à leur avenir. Ils souhaitent être informés. Pourquoi ne pas les consulter par voie de référendum pour les projets importants ? Vous qui êtes si attachés au bien vivre ensemble, ne serait-il pas temps de passer de la théorie à la pratique et de redonner la parole aux Saint-Genois ? »

A. CALLIGARO.- « Je rejoins mon confrère, M. PEREYRON. Ce rapport reprend globalement les informations du débat d'orientations budgétaires de l'année dernière, logique dans le cadre de la programmation pluriannuelle 2015-2020. Les paragraphes sont presque un copier-coller de la délibération de l'année précédente. Je ne vois pas un grand intérêt à revenir dessus.

Nous avons bien conscience de l'environnement contraint, notamment de la baisse de la dotation globale de fonctionnement. Cependant, nous regrettons tout d'abord le manque d'échange et de partage d'informations depuis le début du mandat. Nous demandons en qualité d'élus à part entière à être acteurs dans la réflexion constructive de l'avenir de notre commune. D'ailleurs, nous souhaitons participer en particulier au projet de l'aménagement de Sainte-Eugénie et du vallon des hôpitaux ainsi qu'à la réflexion sur l'avenir d'Henri Gabrielle.

Nous regrettons également le manque de visibilité fiscale au niveau local. Vous dites que vous avez préservé encore la stabilité des taux de fiscalité. D'après vous, quand la ville devra-t-elle procéder à une augmentation de ces taux ? Pouvez-vous partager avec nous ces prévisions pour les prochaines années puisqu'il s'agit d'un débat ? Qu'entendez-vous par contraindre la masse salariale ? Cela implique-t-il la redéfinition des rôles, des missions et surtout des priorités de la commune ?

Pour conclure, nous serons attentifs à l'aménagement raisonné du territoire pour que Saint-Genis-Laval conserve sa qualité de vie ainsi qu'à toutes les actions mises en œuvre pour soutenir la citoyenneté favorisant le mieux vivre ensemble. Merci. »

F. VURPAS.- « Le débat d'orientations budgétaires est un élément essentiel de l'élaboration du budget des collectivités. C'est important parce que le budget doit reprendre grosso modo les orientations du rapport. Cela donne lieu obligatoirement à un vote. C'est un moment très important. Notre budget doit concerner le budget principal et les budgets annexes et apparemment dans notre budget je ne vois pas trace des budgets annexes. Normalement, la légalité doit porter sur tous les budgets et pas simplement le budget principal. »

M. le MAIRE.- « Vous avez à peu près un mois et demi d'avance. Nous ne sommes pas sur le budget mais sur le débat d'orientations budgétaires, c'est-à-dire les perspectives financières de la commune en fonction des contraintes. Vous avez un mois et demi d'avance.

F. VURPAS.- « La loi NOTRe a apporté des modifications. »

M. le MAIRE.- « Oui, le projet de délibération est spécifique et s'appelle maintenant le rapport d'orientations budgétaires tel qu'il est prévu par la loi. »

P. MASSON.- « Le débat d'orientations budgétaires est devenu le rapport d'orientations budgétaires, même si nous en débattons quand même. C'est la loi qui a changé. C'est la première phase du processus budgétaire mais en mars nous verrons bien évidemment toutes les prévisions budgétaires pour le budget principal et les budgets annexes.

Concernant la constance dans les orientations, heureusement que nous sommes plus constants que d'autres gestionnaires dans nos prévisions et dans nos orientations et que l'on essaie de voir au moins à moyen terme les choses sur plusieurs années. Sinon, ce serait un peu compliqué. Cela reste compliqué parce que les éléments extérieurs évoluent d'année en année et pas forcément comme on aimerait qu'ils évoluent.

Je ne vais pas vous noyer sous les chiffres sinon, comme j'ai pu l'entendre tout à l'heure, c'est aussi un moyen pour noyer le débat et pour que plus personne ne sache de quoi on parle. Simplement sur la DGF, quelques chiffres clairs. En 2011, nous avions 2,6 M€, en 2015 : 2 M€, en 2016 : 1,5 M€ et en 2017 : 1,25 M€. Je parle de la DGF et non de toutes les recettes de l'État, de toutes les compensations de l'État ni des évolutions que l'État fait peser sur nos recettes lorsqu'il diminue ou qu'il fait évoluer, d'une certaine manière, les bases de la fiscalité par des exonérations ni de ce que l'État implique en termes d'évolution sur notre budget lorsqu'il nous fait un prélèvement. Ce n'est peut-être pas une baisse de recettes mais c'est quand même une baisse de l'ensemble de l'argent dont nous pouvons disposer puisque c'est une dépense en plus et qui ne produit aucun effet sur la commune.

Est-ce idéologique ? J'avoue que j'ai du mal à voir ce qui peut être idéologique, Monsieur CRUBELLIER, dans un ascenseur de l'école Guilloux, dans la rénovation du centre culturel, dans le centre social des Barolles ou dans l'éclairage public. Je sais que tout est politique mais il y a sans doute des limites à l'aspect idéologique des choses.

Concernant les investissements et ce que disaient M. PEREYRON et M. CRUBELLIER, je rappelle que l'investissement est bénéfique pour tous. On n'investit pas dans une structure couverte au complexe Henri Fillot pour nous-mêmes ou pour moi vu le peu de sport que je fais. Nous investissons pour les associations. Le soutien aux associations ce n'est pas que les subventions, Monsieur PEREYRON, ce sont aussi tous les investissements que l'on fait. La rénovation du centre social devrait aussi bénéficier aux associations. Ce que l'on fait dans les salles municipales, tous les travaux que l'on fait partout, bénéficient aux associations. Nous investissons aussi dans les écoles, dans lesquelles elles peuvent intervenir sur des projets. Finalement, ce que vous dites est une logique très libérale sur cette vision du monde associatif. Il suffirait de donner de l'argent et de ne rien vérifier derrière, disant : « Débrouillez-vous. Investissez. Montez vos projets tout seul. On ne vous aide pas plus et on n'investit pas. » Nous investissons pour tout le monde et c'est comme cela que l'on voit les choses. Le monde associatif comprend les efforts que nous lui demandons et ils ont aussi cette demande de la nouveauté. Dimanche, j'ai assisté au concert de l'association musicale qui n'a pas pu se tenir à l'église à cause des travaux de chauffage en ce moment. L'association musicale a trouvé un partenaire avec la Faculté de médecine. Il faut le saluer. L'association a rempli un amphithéâtre avec 700 personnes, qui ont pu bénéficier de leur travail de toute une année. Je ne pense pas que les associations soient à ce point-là méprisées comme vous le dites. Je suis surpris, Monsieur PEREYRON, de votre « fonctionnaires bashing ». Ce doit être nouveau à gauche mais pourquoi pas ? »

G. PEREYRON.- « N'importe quoi... »

M. le MAIRE.- « Ne vous moquez pas. Laissez parler. »

G. PEREYRON.- « Je n'ai pas fait de commentaires. Si j'en avais fait, je les aurais faits à haute voix ! »

M. le MAIRE.- « Vous reprochez aux autres ce que vous faites vous-même ! Continuez, Monsieur MASSON. »

G. PEREYRON.- « Moi, je suis toujours du même côté. Je ne suis pas à droite, à gauche, au centre avec n'importe qui ! »

M. le MAIRE.- « Monsieur PEREYRON, vous n'avez plus la parole. »

P. MASSON.- « Concernant les efforts que nous demandons aux partenaires, nous ne demandons à aucun partenaire pas plus qu'aux associations d'être parfaits, pas plus que je ne vous demanderai de connaître parfaitement les chiffres que l'on vous donne année après année, puisque visiblement vous leur donnez le sens que vous avez envie de leur donner.

Les prévisions macro économiques sont peut-être optimistes. Je l'ai entendu mais ce n'est pas nous qui les faisons. Nous avons bien mentionné que l'on pouvait avoir des doutes sur ces prévisions. Elles sous-tendent les décisions de l'État en matière budgétaire. Voilà ce que je pouvais dire. »

M. le MAIRE.- « Merci Monsieur MASSON. »

A. JAGET.- « Je voulais répondre à M. PEREYRON concernant sa remarque sur la crèche. Déjà, ce n'est pas la création d'un RAM car il existe depuis un certain temps sur notre commune. Je pensais que vous le saviez. C'est juste un déménagement dans de nouveaux locaux. Les locaux vont être aménagés mais c'est pour permettre de sauver une crèche qui se trouve en grande difficulté du fait de problèmes de locaux, qui ne nous incombent pas et qui sont le fait d'incivilités. Cette crèche est régulièrement inondée du fait des jets quotidiens sur le toit par les habitants des résidences autour. Nous ne sommes pas les propriétaires. Nous n'arrivons plus à maintenir les enfants dans de bonnes conditions. Excusez-nous de chercher des solutions et de trouver une solution pérenne pour les petits. Quand vous parlez d'extension, nous parlons de sept places. Je ne pense pas que ce soit extraordinaire et cela devrait faire très plaisir aux 25 personnes à qui j'ai refusé des places la semaine dernière. Concernant les quarts d'heure, nous sommes effectivement très stricts mais j'estime que toutes les associations, et je les respecte énormément, font des efforts. Je demande à ce qu'elles fassent autant d'efforts les unes que les autres et je reste dans l'équité dans ce domaine-là. Je discute les quarts d'heure quand les uns les respectent et les autres ne les respectent pas. »

T. MONNET.- « Dans le compte rendu, il est indiqué création de RAM. Il faudrait savoir ce que vous marquez. »

F. TIRTIAUX.- « Je suis plutôt rassurée du fait que le service financier ne s'applique pas de critères d'originalité et de créativité. C'est plutôt rassurant qu'il y ait une certaine constance et que l'on se retrouve d'année en année. De ce point de vue-là, cela me rassure plutôt.

Au niveau des associations, je rejoins complètement les propos de M. MASSON. Il ne faut pas oublier qu'en plus du montant mis à disposition il y a tous les avantages en nature. Je vous rappelle que dans ces avantages en nature il y a du personnel qui travaille. Ce personnel c'est l'administration. En plus de tous les équipements mis à disposition cités par M. MASSON il y a aussi des fonctionnaires qui passent énormément de temps à gérer ces moyens mis à la disposition des associations. En augmentant la masse salariale, on augmente le service qui va être rendu aux associations et le coût que cela représente. Il ne faut pas l'oublier. Nous avons besoin de cette administration. Elle nous aide à faire des choix, à mieux affiner, à délibérer, et à travailler sur la planification pluriannuelle. Certains d'entre vous l'ont critiquée mais cela me semble assez mal venu.

J'ai entendu dire, Monsieur CALLIGARO, que vous regrettiez de ne pas participer davantage. Par boutade, je voulais vous faire part de notre regret de ne pas vous voir assister à cette fameuse commission. De fait, pour se rendre compte du travail des associations sur le terrain, venir les écouter et en savoir un peu plus est déjà un début. »

M. GUOUGUENI.- « Je voudrais revenir sur votre intervention, Monsieur PEREYRON, concernant les commissions et le monde associatif. Contrairement à vous, je ne parlerais pas du monde associatif. Il y a énormément d'associations et je tiens à les saluer pour leur engagement, leur dynamisme, leur rôle social citoyen au quotidien sur le territoire pour les plus jeunes et pour les aînés. Je vous rejoins sur ce point. Néanmoins, vous avez dit que les asso-

ciations n'étaient pas des entreprises. Je suis d'accord, néanmoins je ne parlerais pas du monde associatif car nous sommes dans l'obligation vis-à-vis de ce tissu associatif d'avoir une vision différente en fonction des structures associatives. Il y a des petites associations composées essentiellement bénévoles qui font des animations, par exemple, dans les classes. Elles n'ont pas les mêmes problématiques que d'autres associations qui gèrent du personnel et qui se retrouvent à jouer le rôle d'une petite entreprise. Il y a la question des salaires, que vous avez évoquée, la question de la pérennité des fonds propres, qui permet en cas de difficultés de tenir trois ou quatre mois. Il y a la problématique des licenciements avec des indemnités pharaoniques et qui avaient un coût pour la Ville. Depuis au moins six ans cette pratique ne s'applique plus à la municipalité. Depuis cette période-là, nous avons instauré un vrai dialogue. Il n'est pas toujours facile de dire non pour certains projets parce qu'ils ne correspondent pas seulement à une vision comptable des choses. En l'occurrence, vous avez évoqué les commissions mais il me semble qu'à la commission on invite les associations pour qu'elles présentent leurs projets et donnent un peu plus de sens qu'à un simple document reprenant des éléments comptables. On joue le jeu. Au-delà de cette réunion, il y a ce rendez-vous important annuel. J'attire votre attention sur le fait que la majorité des élus siège dans des conseils d'administration. Nous les rencontrons régulièrement. Les dialogues sont permanents sur des questions. Oui, les temps sont plus difficiles pour plusieurs raisons. Vous avez évoqué les aspects réglementaires. C'est la loi. Il faut s'y plier. Il y a de nouvelles données. Les mutuelles qui s'imposent aux structures associatives. C'est pourquoi il faut faire attention quand on parle des associations. Il ne faut pas leur donner un caractère général. Elles sont dans des thématiques différentes. Elles ont des contraintes et des problèmes différents. Dans le cadre de ce dialogue que l'on a avec les différentes structures associatives, nous avons travaillé et nous les avons reçues. Nous essayons de voir quelles sont leurs attentes et comment on peut les accompagner de la manière la plus objective possible. Je ne reviendrai pas sur les éléments de mise à disposition et autres.

Je voudrais terminer sur les propos de M. CALLIGARO. Vous avez évoqué le fait que la Ville a des projets. Vous avez parlé des vallons des hôpitaux. Je me souviens d'une période où quand on présentait ces projets aux Saint-Genois, vous n'y étiez pas forcément favorables. Aujourd'hui, je note que vous souhaitez y participer et y contribuer. C'est une belle avancée. Merci. »

M. le MAIRE. - « Quelques éléments avant de conclure. Certaines choses très intéressantes ont été dites. Je voudrais revenir sur le copier-coller. Monsieur PEREYRON, il ne faut pas confondre copier-coller avec constance dans les orientations politiques. Cela a été dit par Mme TIRTIAUX. Heureusement que les orientations financières de la Ville ne sont pas sujettes à des atermoiements, à des changements ou à des variations de circonstance. Elles sont réfléchies et constantes dans le temps. La majorité municipale, le Maire, ses adjoints, les membres de l'exécutif, ses conseillers municipaux, en assument la responsabilité à travers des projets qu'ils déroulent. Je rappelle aussi parce que c'est ce qui fonde aussi notre action ni politique ni idéologique que nous sommes engagés avec un contrat municipal devant les Saint-Genois. Nous le déroulerons. J'essaie de ne faire que des promesses que je peux tenir. Je ne sais pas si je suis dans le revenu minimum universel promis à tout le monde. Je ne sais pas si demain « on rasera gratis » dans tous les sens. Si on avait cette cohérence de tenir ce qu'on annonce devant les Saint-Genois, les électeurs et les citoyens, peut-être que nous n'aurions pas la même défiance vis-à-vis du politique. Oui, nous avons pris des décisions qui nous permettent de tenir les engagements pris auprès de la population. Bien sûr, cela dérange. Nous allons tenir nos engagements. À la fin, nous aurons un bilan. La moitié de ce que l'on a avancé et annoncé noir sur blanc avant les élections est en cours de réalisation. Les autres engagements sont lancés. C'est ce qui me paraît le plus intéressant. Aujourd'hui, vous allez retrouver cette orientation politique dans le DOB 2016, 2017 et peut-être même 2018 parce que nous sommes sur cette ligne-là. On s'était engagé sur la stabilité fiscale commune. Monsieur CALLIGARO, il n'y a pas de débat. C'est l'engagement que la majorité municipale a pris pour ce mandat. L'autre mandat fera l'objet par d'autres de promesses, de lendemains qui chantent, de non-réduction de la dotation globale de fonctionnement de l'État. Nous aurons

vraiment quelque chose qu'il faudra étudier et prendre tous les éléments positifs du moment. Ce sera peut-être la relance économique, la baisse du chômage ou peut-être que l'État sera dans une autre dimension. Je le souhaite et je milite pour cela. Il s'agit quand même de la poursuite des efforts collectifs. En entendant M. PEREYRON, je pensais à tous mes collègues maires qui mettent le monde associatif dans une situation catastrophique. J'ai entendu une description apocalyptique du monde associatif. Brignais vient de voter - 2 % sur l'ensemble des subventions. Oullins fait payer la mise à disposition de personnel. Francheville fait payer un certain nombre de salles municipales. Caluire et Givors font payer un certain nombre de choses également. Nous sommes tous confrontés au même problème. On ne peut pas penser qu'il y aurait un îlot saint-genois de prospérité qui ne serait pas atteint par les réductions de l'État ou l'augmentation des charges de tel ou tel sujet. Simplement, un peu de réflexion globale. Je constate au niveau de la Métropole que mes collègues maires sont bien confrontés de la même façon à ces baisses de dotations qui sont une réalité et qui s'imposent à tous. Je rappelle que les diminutions de recettes sont progressives et cumulées sur différentes années. Nous sommes obligés sur le FPIC de faire des estimations. On estime le FPIC entre 210 et 240. Nous n'avons pas encore les chiffres. Il y a eu une réorganisation des EPCI et on ne connaît pas encore les modes de financement de ceux qui vont contribuer ou pas. C'est une constance qui existe. Les chiffres vous ont été donnés. Nous avons passé la DGF de 2,6 M€ à 1,2 M€. Vous avez le droit de ne pas en tenir compte.

Vous avez aussi la même constance dans vos propositions et je vous en félicite. Depuis des années, j'entends dire qu'il faut réduire l'autofinancement, que les tarifs soient les plus bas possibles et gratuits. Notre autofinancement est à 2,5 M€. Si nous avions écouté vos conseils, aujourd'hui nous serions quasiment à zéro. Nous n'aurions plus d'autofinancement et nous ne pourrions même pas rembourser la dette constante que nous avons.

J'entends M. CRUBELLIER qui dit que l'on puise dans l'épargne. C'est exactement le contraire des propos de M. PEREYRON. Nous sommes obligés de diminuer l'autofinancement pour faire face à nos dépenses. En même temps, il serait quand même difficile pour un maire qui représente l'ensemble de la population, y compris tous les électeurs, de se fixer une ligne directrice en fonction des positions des différents groupes du Conseil Municipal. Vos positions sont totalement contradictoires. En ce qui nous concerne, il s'agit de la poursuite d'efforts collectifs. Il s'agit aussi de continuer un partenariat et la construction notamment des territoires demain et de la construction métropolitaine avec le pacte métropolitain. Les élus se rassemblent dans les groupements d'achat, dans les services à la population, pour essayer que l'aide à domicile soit davantage efficiente. Nous fédérons l'ensemble des associations sur l'insertion à l'emploi. On constate tous que nous n'avons plus les mêmes moyens. Certaines choses étaient gérées bon gré mal gré, sans trop de regard sur l'utilisation des deniers publics, mais aujourd'hui on a moins d'argent. C'est une évidence. On peut toujours dire que ce n'est pas vrai. Néanmoins, c'est une réalité. Vis-à-vis des associations, quand les services nous éclairent sur un certain nombre de fonctionnements, il est normal que nous regardions comment est utilisé le denier public du contribuable. Cela me semble être la première responsabilité d'un élu et pas seulement au niveau de la commune mais également au niveau de la Métropole, de la Région, du Département et de l'État. Cela me semble être de notre première responsabilité. Or, ces axes étaient déjà présents en 2016. Ils le seront en 2017, en 2018, parce que nous sommes sur une majorité municipale qui a décidé un certain nombre d'orientations et une gestion d'une ville.

Monsieur CRUBELLIER, nous avons une masse salariale de 9 M€. Nous essayons de la contraindre par tous les moyens. Les services travaillent au maximum. Il y a des personnes que l'on ne remplace pas. Les remplacements se font aussi plus tardivement. Saint-Genis-Laval est à 51,56 % du budget total sur le fonctionnement. La moyenne des autres communes est de 55,85 %. Certaines ont encore du travail pour nous rattraper.

Concernant la dette, nous avons été classés parmi les meilleures communes gérées. Nous sommes régulièrement dans le peloton de tête. Ce n'est pas de l'autosatisfaction mais nous avons le souci permanent de bien gérer. Nous sommes à 456 € par habitant. La moyenne de la

strate est d'environ 800 €. Nous avons un peu de marge là où les autres ont encore un peu de marge pour diminuer.

Sur les investissements, on peut se dire que nous n'en faisons plus. Monsieur PEREYRON, il ne faut pas confondre investissement et fonctionnement. Ce n'est pas le même impact. Vous parliez de beaucoup d'investissements et après vous ramenez cela au fonctionnement. Cela ne fonctionne pas tout à fait ainsi. Il faut rendre compte des choses comptables. Sur l'investissement, je me souviens de M. SARKOZY lorsqu'il avait lancé le plan relance. Il avait raison. Nous l'avons fait ici à Saint-Genis-Laval. On avait fait 9 M€ d'investissements cette année-là. Nous avons suivi, quelle que soit l'idéologie politique du moment. Les collectivités, ce sont aujourd'hui 70 % de la commande publique. Ce sont des emplois, de l'insertion, du développement et de l'activité économique. Je veux bien que l'on ne fasse plus rien sur la PPI mais les chômeurs où vont-ils trouver du travail dans des entreprises qui ne travaillent plus, qui ne se développent plus, qui n'aménagent plus le territoire, qui n'investissent plus dans le développement durable, dans les nouveaux métiers de demain ? Il faut se poser aussi un certain nombre de questions. Par ailleurs on fait des travaux pour économiser l'énergie. Dans ce modèle de l'environnement, nous essayons de diminuer nos consommations énergétiques au niveau de la Métropole, dans le schéma directeur des énergies, et d'en modifier les provenances pour avoir une énergie renouvelable. C'est de l'investissement. Nous y participons à notre modeste mesure.

Sur la masse salariale et sur l'endettement, Monsieur CRUBELLIER, nous sommes malheureusement bien placés. Ce n'est pas de chance ! C'est le résultat de notre gestion. Nous respectons cet engagement du contrat municipal. Nous essayons de participer aussi modestement au dynamisme de l'agglomération lyonnaise. Nous y participons et nous en profitons, au sens où le développement de l'agglomération lyonnaise est profitable à l'ensemble des personnes qui veulent se loger, qui cherchent du travail, et qui arrivent éventuellement sur la commune.

Dire, comme vous le dites, que l'on ferait porter la réduction des dotations de l'État sur les associations pour un tiers, c'est très politique. C'est faux. 3 % de 2,5 M€ cela fait 75 000 € sur 800 000 € de réduction cela ne fait pas le tiers. Nous sommes encore loin du tiers. C'est peut-être 10 %. Un certain nombre d'associations sont passées de 140 000€ à 90 000€ de demande de subvention grâce à une meilleure gestion. Je ne citerai pas de nom. Avec le même service, le même nombre d'emplois et avec des perspectives de développement. Cela veut dire que nous devons être attentifs à l'utilisation de l'argent public. Il me semble que c'est aussi de notre responsabilité.

Voilà quelques éléments par rapport à vos interventions intéressantes. On voit bien que l'on a peut-être une divergence d'appréciation. Nous avons des orientations politiques différentes. Nous essayons de travailler, comme l'a très bien dit Philippe MASSON, non pas pour une idéologie mais pour que les 300 enfants qui font du tennis le fassent dans un espace couvert au complexe sportif Henri Fillot. La médiathèque c'est 100 000 visiteurs. On a augmenté la rentabilité de l'équipement public.

Cela ne me gêne pas d'employer le terme de rentabilité de l'investissement public. Passer de 50 000 à 100 000 est une rentabilité de l'investissement public. On le verra pour le RIFSEEP, sur lequel on améliore aussi le régime indemnitaire des agents de la ville parce qu'il y a une compétitivité, même si c'est un gros mot, de la fonction territoriale. Pour avoir de bons agents, il faut aussi qu'ils soient intéressés. Cette compétitivité des fonctionnaires territoriaux est importante. Elle est très forte à Saint-Genis-Laval. Il faut aussi que l'on puisse garder des personnes d'une certaine façon, notamment avec des salaires qui ressemblent à ceux qui sont aux alentours.

Voilà en quelques mots ce débat d'orientations budgétaires : stabilité fiscale, poursuite de l'investissement, une gestion saine des finances de la commune. Cela me paraît être un beau triptyque. Quelques millions consacrés au monde associatif. Si on fait le compte je crois que ce n'est pas 2,5 M€, mais peut-être 6 ou 7 M€ si on ajoute tout ce que l'on fait en termes d'amélioration des équipements publics. 6 M€ sur 30 M€, cela fait presque 20 % de notre

budget, sans compter le personnel qui travaille en direction des associations, pour les manifestations publiques, pour être au service des manifestations pour la sécurité. C'est sûrement plus de 6 M€ si on met tout bout à bout. Je veux bien que l'on soit dans une situation apocalyptique à regarder sur les mines et les crayons, mais il ne me semble pas que l'on en soit ce niveau-là. Il faut savoir raison garder. »

T. MONNET.- « *Finally, Madame, (s'adressant à la sténotypiste) ne saisissez pas car c'est un copier-coller de ce que l'on a entendu l'année dernière. C'est une caricature de tout ce que l'on peut dire. Des propos extravagants. La gauche, nous deux... »*

Avec nous il n'y aurait plus d'autofinancement. C'est évident. Je vous l'avais déjà dit la dernière fois : je ne comprends pas qu'avec un programme comme le nôtre qui offre tout gratuitement que l'on n'ait pas plus de deux élus. On doit avoir des problèmes de communication ! »

Michel MONNET.- « *Il est aussi possible que les Saint-Genois réfléchissent. »*

T. MONNET.- « *Tout à fait. Plus sérieusement, à aucun moment nous n'avons dit qu'il ne fallait plus d'autofinancement ni d'investissements dans la commune. À quel moment avons-nous dit cela ? C'est incroyable. Vous marchez sur la tête. Écoutez-vous de temps à autre. À chaque fois, vous ressortez les mêmes choses et je vous répète la même chose.*

M. le MAIRE.- « *C'est la constance. »*

T. MONNET.- « *Si c'est toujours pareil, ne faisons pas ce débat d'orientations budgétaires. Cela ne sert à rien. Nous perdons du temps. La seule chose que vous trouviez intéressante est que nous soyons divergents. Excusez du peu. J'aurais préféré que vous répondiez à M. CALLIGARO en disant : « Les différences sont importantes. Travaillons ensemble et voyons ensemble s'il est possible de tomber d'accord sur un certain nombre de projets. Essayons de construire quelque chose plutôt que de toujours dénigrer ». Quand on parlait des associations, excusez du peu mais vous n'y étiez pas... Quand on est en négociation, vous entendez tout ce qui est bien. Imaginez-vous une association venant vous voir pour vous dire : « Vous exagérez, ce que vous faites n'est qu'une bêtise. Faites différemment. » Il est certain que l'association pourrait aller se rhabiller. Il faut être lucide. Vous avez un rapport de forces évident. On ne dit pas les mêmes choses à un élu qu'au maire. Vous en avez conscience. Vous ne dites pas la même chose à un président qu'à un conseiller. Nous disions tout simplement que les associations que nous avons vues sont les plus grosses. Nous n'en avons vu qu'une partie. Je n'ai fait que répéter mot pour mot ce qu'elles nous ont dit. Si Mme JAGET ou M. COUALLIER estiment que ce que nous avons dit était faux qu'ils le disent. À ce moment-là, nous demanderons à l'association de revenir et nous lui demanderons ce qu'elle en a pensé.*

Les associations disent qu'elles n'ont plus de moyens et que si vous baissez leur budget elles ne pourront maintenir le personnel et elles seront obligées de baisser les activités. Est-ce cela que vous voulez pour les associations, qu'elles baissent leurs activités ? Le Centre social des Barolles nous a dit mot pour mot que si on baisse le budget il restera performant sur la partie service mais faible sur l'accompagnement des jeunes et sur sa présence sur le quartier. Est-ce cela que vous voulez sur les Barolles ? Alors, continuez. Nous sommes sur le bon chemin. Vous construisez de nouveaux bâtiments mais on voit que les associations ont du mal à recruter des bénévoles pour renouveler le conseil d'administration. Pourquoi ?

C'est général mais quand le conseil d'administration en place dit : « En mairie on a du mal à trouver de l'argent. Avec toutes les contraintes que nous avons on rame. En tant que bénévole, on peut se faire plaisir cinq minutes mais quand on galère pendant trois ans c'est autre chose. » Il est sûr que les bénévoles ne se bousculent pas à la porte. Que les associations se plaignent qu'il y ait trop de charges et trop de travail c'est une réalité. Alors si avec un peu de chance elles se renouvellent, elles iront dans vos constructions nouvelles mais s'il n'y a plus personne pour assurer le suivi de l'association, on municipalisera tout et les associations seront toutes municipales. Elles viendront dans vos beaux complexes. En même temps, nous

ne sommes pas contre ces complexes. On demande simplement à alléger un peu la charge d'un certain nombre d'associations. Elles sont responsables. Elles ne réclament pas des sommes énormes. On est en nécessité d'obtenir un certain nombre de choses de leur part pour une certaine équité sur l'ensemble des associations à structure équivalente mais nous sommes entièrement pour. Ce que vous avez fait au CLESG était très bien, nécessaire et utile. Maintenant, n'allons pas plus loin. Elles n'ont plus de moyens. Elles sont obligées de payer leurs salariés le 12 du mois. Ils n'ont plus d'avance en trésorerie. Je ne sais pas mais essayer de lever le pied sur les associations. Laissez-les respirer. Dans les 2,5 M€ d'autofinancement faites des travaux moins onéreux. Sur un budget de 2 M€, on peut extraire quelques centaines de milliers d'euros que l'on peut redistribuer ailleurs. La population Saint-Genoise compte aussi. Il n'y a pas que les bâtiments. Évidemment, quand vous ne serez plus là, on dira ce bâtiment a été fait par M. CRIMIER, mais les associations ne vous remercieront pas de les avoir laissé ramper pendant des années pour obtenir cinq sous pour essayer de construire et de gérer correctement leur association. »

M. le MAIRE.- « Merci. Une bonne gestion des associations me paraît nécessaire et je maintiendrai cette position tant que je serai maire. Sur l'autofinancement, je ne transforme pas ce que vous dites depuis des années. Pour reprendre vos propos, vous dites qu'il faut réduire l'autofinancement. Je n'ai pas dit que vous vouliez le supprimer mais que vous vouliez le réduire et qu'à terme il n'y en aurait plus. Aujourd'hui, on constate qu'il se réduit tout seul. Si on l'avait réduit avec les mêmes orientations, nous serions dans une grande difficulté. Ne transformez pas mes propos. »

M. GUOUGUENI.- « Je voulais revenir sur la question des associations. Vous dressez un tableau assez dramatique. En même temps, je note une certaine contradiction dans vos propos. Vous dites en commission que rien ne se passe et en même temps vous dites qu'il y a des débats et des divergences. C'est plutôt rassurant. »

T. MONNET.- « Je n'ai jamais dit qu'il ne se passait rien en commission. »

M. GUOUGUENI.- « Si, comme vous, je suis caricatural, j'ai l'impression que la municipalité a tué les associations. Citez-moi une association qui a été dissoute par un non-soutien de la ville. »

T. MONNET.- « Quand ai-je dit que l'on avait tué les associations ? »

M. GUOUGUENI.- « Vous êtes en train de dire que nous sommes en train de les tuer et d'arrêter la dynamique de cette ville. Je vais vous donner les associations et je voudrais encore une fois les remercier pour leur engagement. Pour l'association « 1 + 1 = 3 » ce n'est pas une problématique de financement mais une personne arrivait au bout. Vous avez évoqué la question des bénévoles. « La maison pointue », « Inter Club Ados »... Avec une élue présente ici, nous en avons été le soutien permanent. Je ne referai pas d'histoire. Vous vous souvenez quand même que des personnes étaient au pénal. La ville les a soutenues.

Concernant le CLESG, vous étiez d'accord sur la démarche qui était la nôtre. Aujourd'hui, le CLESG a des perspectives de développement. Nous les avons sollicités dans le cadre d'un appel à projet sur la réforme des rythmes scolaires. Aujourd'hui, ils ont un centre de loisirs qui n'est plus au CLESG mais à l'école Mouton. Ils ont perçu cela comme une perspective et la ville les a accompagnés. Sur le centre social et culturel des Barolles, vous avez évoqué le fait qu'il y a la menace des activités. Encore une fois, sur la question de la jeunesse, je rappelle qu'il y a quatre ans la Ville a fait le choix d'accompagner un nouvel animateur jeunesse à hauteur de 50 % dans le cadre du financement. C'était une volonté de la Ville. Sur la question des difficultés qu'ils peuvent rencontrer, nous avons dit que sur la base d'un projet, et à la fois en tenant compte d'un contexte particulier sur les Barolles, toutes les activités sont regardées en toute objectivité. Il faut arrêter de dire que nous n'avons qu'une lecture comptable et que nous ne sommes que sur le pressoir. Ce n'est pas la vérité. »

M. MILLET.- « Par rapport aux associations et à la notion d'engagement, je m'inscris en faux avec vous Monsieur Pereyron car cela vient totalement en contradiction avec la réalité. Des

études ont été menées, notamment par France Bénévolat, qui montrent au contraire que sur la période 2010-2016 le bénévolat a progressé de plus de 10 %. Une donnée est très intéressante à noter. Si on prend par tranches d'âges, sur la tranche 15-35 ans, c'est plus de 33 % de progression d'engagement dans le bénévolat. Nous ne sommes pas du tout sur une diminution du bénévolat. J'en ai un peu assez de ces discours toujours pessimistes qui consistent à dire que les gens ne s'engagent plus. Ce n'est pas qu'ils ne s'engagent plus mais ils s'engagent différemment. Il suffisait d'aller au grand rendez-vous de la Métropole organisé pour réfléchir sur des problématiques emplois, vieillissement. Il y avait énormément de sociétés et de start-up qui présentaient des produits. Il y avait beaucoup de personnes du monde associatif et de jeunes. Il faut aussi sortir des discours toujours récurrents qui répètent la même chose. Le dynamisme associatif existe en France et à Saint-Genis-Laval. Regardez autour de vous, vos enfants, vous-mêmes, le public, beaucoup sont dans des associations. On entend aussi que les gens n'ont plus le même type de disponibilité. Aujourd'hui, on fonctionne différemment. Il y a le télétravail, le numérique. On se déplace beaucoup plus. Nous ne sommes plus à l'association en permanence de 8 heures à 13 heures tous les lundis. C'est différent. C'est aussi aux associations de s'adapter à ces nouveaux modes de fonctionnement plutôt que de toujours regretter ce qui se passe. Le monde a changé. C'est le titre d'un livre que j'apprécie et que je vous recommande. C'est aussi intéressant de changer de perspective. Il y a des choses qui se passent et c'est aussi le rôle de la Ville de s'adapter à de nouveaux modes de fonctionnement. Ce qui n'empêche pas d'avoir la rigueur budgétaire que l'on s'applique également à nous-mêmes. »

M. le MAIRE.- « Pour prolonger ces propos, la notion de service et de questionnements du service que l'on rend, les associations se posent aussi la question de ce service et doivent se la poser. Nous ne sommes plus dans le même contexte. Quand une personne part on s'interroge sur notre organisation de fonctionnement. Certaines villes font payer les seniors qui vont jouer au foot. C'est une activité associative mais très individuelle et personnelle comme d'autres. On pourrait en citer d'autres. Certaines villes font payer l'éclairage aux gens qui utilisent le stade de foot. On ne le fait pas encore. »

T. MONNET.- « Nous serions contre. »

M. le MAIRE.- « C'est ce que je dis. Vous êtes dans cette logique de service gratuit permanent à tous. Soit la mairie fermait l'éclairage pour des raisons de budget ou elle demandait une participation des citoyens aux services qu'ils utilisaient pour leur compte personnel. Cela ne les a pas empêché d'avoir un club house que nous avons également pour se réunir, etc., sauf qu'ils participent au fonctionnement sur une action individuelle. On se requestionne aussi sur la place à la fois de l'État, du public au sens de la puissance publique de la collectivité territoriale, dans les actions. Nous privilégions effectivement des actions sur l'insertion, sur le logement, sur un certain nombre de choses, de loisirs, de découverte. L'État fait un effort extrêmement important sur le parcours culturel et éducatif, sur le numérique. La fibre optique arrive à Saint-Genis-Laval le temps que les élèves puissent aussi appréhender la révolution numérique de demain. 30 % des emplois vont disparaître. Ce n'est pas un drame, mais cela va créer d'autres emplois. Derrière un robot il y a trois emplois : l'électronicien, le technicien et le mécanicien. Il faut anticiper. Le monde associatif est également concerné. On ne pratique plus comme il y a 30 ans. Aujourd'hui, on doit se réinterroger. C'est ma réinterrogation sur l'avenir. Je ne compte pas sur mes positions passées. Je regarde devant et comment on peut répondre. Il y a cette notion de vivre ensemble. On la défend aussi à travers les actions que l'on peut avoir dans quartiers où à travers l'insertion que l'on peut amener ou simplement le développement culturel et l'éducation. C'est une philosophie et c'est la mienne. Tout ne peut pas être gratuit. Je le dis souvent. Ce n'est pas possible car rien n'est gratuit. Il y a forcément quelqu'un qui paye : le contribuable ou l'utilisateur. Si c'est le contribuable, ce n'est pas notre orientation budgétaire. Quand vous dites qu'on travaille ensemble, cela veut dire aussi qu'il faut respecter les orientations pour lesquelles nous nous sommes engagés devant les Saint-Genois. Je reviens au contrat municipal.

Sur la PPI, Monsieur CRUBELLIER, les chiffres sont connus. Nous vous les avons donnés. Puisque c'est un copier-coller, ils sont dans toutes les orientations budgétaires ou dans les budgets. On connaît les montants et comment on les étale sur des périodes de 2014 à 2020. Nous avons regardé la capacité budgétaire à terme.

Nous n'allons pas prolonger ce débat au-delà. Nous verrons cela au moment du budget. Une dernière intervention et je conclurai rapidement pour mettre fin à ces débats. »

G. PEREYRON.- « J'ai écouté les propos de Mme MILLET. Je fais partie de deux commissions et j'essaie de m'astreindre à participer à toutes les commissions. Ceux de votre majorité peuvent en témoigner. À chaque commission, j'essaie de réfléchir quand les gens présentent leur budget. Ceux de votre majorité peuvent aussi en témoigner. Je ne vais pas prendre une association par rapport à une autre car cela pourrait en favoriser une par rapport à une autre, mais j'ai constaté cette année dans la présentation des budgets que l'on retrouve la plupart des Présidents, les mêmes trésoriers. Ils sont 5 ou 6 dans le même mandat. Ils sont tous vieillissants et ils disent tous que le bénévolat est plus compliqué. Je prends le sport en général, il y a 20 ans, les éducateurs sportifs qui encadraient les enfants n'avaient pas de diplôme. Ils étaient bénévoles. On leur offrait de temps en temps une paire de baskets ou un sac et un repas. Maintenant, toutes les associations sportives demandent un éducateur sportif pour encadrer les enfants et les adultes pour éviter qu'ils se blessent. Ces personnes ont des diplômes et ne sont plus bénévoles comme il y a 20 ans. Ils sont indemnisés. Certains ont un salaire important. Les associations ne tournent plus avec des bénévoles.

M. MILLET.- « Ils sont salariés. »

G. PEREYRON.- « Ils ne sont pas salariés à temps complet. Ils interviennent 6 ou 7 heures par semaine. On a évoqué la question des salaires et de la masse salariale auprès de toutes les associations. M. GUOUGUENI a dit, et je partage, que nous avons des politiques générales et que les associations devaient avoir environ trois mois devant elles en termes de masse salariale. Ce n'est plus le cas pour beaucoup d'associations. Si certaines d'entre elles n'obtiennent pas la subvention qu'elles demandent, elles auront de grandes difficultés. Il est facile de dire qu'ailleurs on fait comme cela, mais certaines communes financent la totalité de la subvention du fonctionnement du club. Ce n'est pas ce que l'on demande. Tous les cas de figure existent. Chaque commune fait son choix. Revenons à Saint-Genis-Laval ; Par rapport au budget, vous faites un choix politique. Il n'y a pas de problème. On ne le conteste pas mais on a le droit de ne pas être d'accord. C'est la différence. Si nous étions dans la majorité, il y a certaines choses que l'on ne ferait pas.

Pour une fois, je suis d'accord avec vous, Monsieur CRIMIER, quand vous avez dit que nous n'étions pas d'accord M. CRUBELLIER du Front National et moi-même du Groupe Agir à Gauche. J'espère bien !

M. le MAIRE.- « Je l'avais noté. »

G. PEREYRON.- « Je ne suis pas au Front National et il n'est pas à Agir à Gauche. Heureusement que nous sommes différents avec M. CRUBELLIER. Cela me fait plaisir que vous aperceviez de temps en temps que nous ne sommes pas les mêmes. »

M. le MAIRE.- « Une dernière intervention de M. DARNE et ensuite je conclurai rapidement. »

M. DARNE.- « Effectivement, Gilles PEREYRON est présent aux différentes commissions. Ce n'est pas le cas de tous. C'est peut-être pour cela que vous manquez d'informations, Monsieur CRUBELLIER.

Concernant les entraîneurs, ils sont à plein-temps, comme dans beaucoup d'associations, que ce soit au football, au basket ou autres. Ils ne font pas que 6 ou 7 heures par semaine comme le disait Gilles PEREYRON. Parmi les dirigeants, il y a beaucoup de changement. Il fait référence à son sport de prédilection où on voit les mêmes mais dans beaucoup d'autres sports collectifs, il y a des changements de dirigeants.

Je rejoins Marylène MILLET sur la question du bénévolat. Avec Monsieur le Maire, nous avons assisté à toutes les Assemblées Générales des associations sportives. Certaines ont poussé un petit cri d'alarme parce que de temps en temps il faut savoir secouer les gens pour qu'ils viennent adhérer et aider. Toutes ces associations ont retrouvé des bénévoles. Le bénévolat a changé et a pris une autre tournure mais ce n'est plus comme avant. On ne passe plus énormément de temps auprès de l'association mais on arrive à l'aider par d'autres moyens. Je trouve que les associations de Saint-Genis-Laval font un excellent travail et je ne peux que m'en féliciter.

Concernant les subventions qui vont leur être accordées, nous sommes conscients des moyens qu'elles ont mis à disposition de la Ville et de ce qu'elles font pour nos enfants. Je sais ce que nous allons pouvoir leur donner. Ces diminutions de 3 % dont vous parliez, il est vrai qu'il faut en tenir compte mais elles en tiennent compte aussi et leurs demandes sont à peu près cohérentes. Pour celles qui ne le sont pas, nous aurons l'occasion d'en discuter avec elles. »

M. le MAIRE. - *« Il est vrai que nous avons une divergence. Si chaque association venait avec son budget en demandant ce qu'elle a mis dans son budget, quelle qu'en soit l'évolution, ce serait très compliqué. Sans caricaturer : « On fait un budget. On a des animateurs. On dépasse de 10 000 €. Il faut nous donner tant !. » Si nous gérons la Ville de cette façon avec toutes les dépenses, nous ne nous en sortirions pas. Je rappelle que nous avons une responsabilité.*

En synthèse, la Ville de Saint-Genis-Laval est quand même caractérisée par une situation financière saine. Ce n'est pas le cas de toutes les communes. Cela lui permet de poursuivre son évolution dans un contexte économique qui s'impose à elle. Si nous avions d'autres choix, j'en serais le premier ravi. Il est plus difficile de dire non que de dire oui. Politiquement, il est toujours facile de dire oui ou de changer de posture. Quand on est en responsabilité, il faut savoir dire non. Je sais que cela ne satisfait pas toujours l'interlocuteur. Nous avons aujourd'hui un contexte contraint qui obère nos marges de manœuvre. C'est notre participation voulue politiquement à la réduction des déficits de l'État. Il nous est imposé et nous le faisons. Je ne suis pas monté sur les barricades. Cela n'aurait servi à rien. Cela s'impose. C'est cinq-six points de fiscalité si on voulait faire les mêmes dépenses, or nous faisons le choix de ne pas augmenter les impôts. Il y a donc des recherches d'optimisation et nous n'en sommes pas encore à supprimer des services comme certaines villes le font avec une ATSEM pour deux places. Nous en avons encore une par classe. Bien sûr que nous sommes à Saint-Genis-Laval. Néanmoins, tout le monde est confronté à ces réalités.

Je rappelle que sur l'ensemble du mandat c'est une perte de ressources de l'ordre de 4 M€, à la fois en fonctionnement et en investissement. Ce n'est pas rien. Ce n'est pas la même somme qu'en 2016 puisque c'est progressif. Zéro en 2011, 26 000 € ... D'une année sur l'autre, ce n'est pas la même somme et c'est normal. Nous pouvons espérer qu'il n'y ait pas une autre diminution l'année prochaine. Je le souhaite très fortement. Sinon nous serons plus en difficultés. Pour le coup, Monsieur CALLIGARO, il faudra se poser des questions sur la réduction des services et l'augmentation de la fiscalité. Nous comptons sur vous pour nous faire des propositions. J'ai entendu que vous ne vouliez pas augmenter les impôts. Quels services réduit-on aux Saint-Genois sur le fonctionnement ? J'attends vos propositions avec intérêt. Malgré tout, nous avons des raisons d'espérer. 250 emplois arrivent sur la commune en 2017. De nombreux investisseurs industriels arrivent. J'en ai cité quelques-uns au moment des vœux mais d'autres sont en préparation. Nous pouvons avoir un optimisme raisonné. Je ne sais pas si cela fera baisser les chiffres du chômage mais c'est néanmoins une pierre que nous apportons à l'édifice en incitant et en essayant de favoriser les choses.

L'arrivée du métro, l'aménagement raisonné des vallons des hôpitaux est un débat qui aura lieu. Il y aura une information. La Métropole ne va pas se lancer dans un quartier comme cela a été fait sur d'autres secteurs importants de l'agglomération sans une concertation très large. Le moment viendra où cela se fera. Bien entendu, nous l'intégrerons comme un élément positif pour la Ville. Cela permettra par exemple de diminuer l'affluence du restaurant scolaire Mouton qui est surchargé, même si l'école Sainte Marie Saint Joseph prend des dispositions en tant que partenaire pour nous aider. Le partenariat existe. Cela va leur coûter

un peu mais cela va nous arranger. Nous avons un contrat avec eux. Tout le monde fait des efforts. Il faut que chacun fasse des efforts pour faire mieux avec moins. C'est un incontournable. Ce nouveau quartier sera pour nous l'occasion d'avoir une nouvelle école. Au niveau du centre ville ce sera un moyen de rééquilibrer les déplacements en étant beaucoup plus durable et en les limitant à l'intra communal. Il y aura aussi un restaurant scolaire et d'autres équipements. Nous allons anticiper. Cela se fera dans les années à venir. De nouvelles marges de manœuvre doivent être dégagées collectivement grâce à l'ensemble des acteurs du territoire. C'est le cas pour beaucoup de partenaires institutionnels. C'est déjà le cas de beaucoup de partenaires associatifs, qui ont compris que s'ils restaient sur leur position d'aujourd'hui ils seraient condamnés à disparaître. Ils ont besoin de se réorganiser, de se moderniser et de se réformer, même si le mot est un peu gros. Il y a cette évolution permanente que nous devons accompagner. La Ville doit aussi être exemplaire. Je suis plutôt optimiste sur l'avenir. Nous sentons que nous sommes sur une reprise économique, que ce soit dans les ventes, dans les transmissions, dans les implantations. Nous avons aussi des raisons d'espérer et de créer pour le bien-être de tous, le vivre ensemble, mais aussi l'ensemble de nos concitoyens, quelle que soit leur idéologie politique, pour reprendre vos termes, Monsieur MASSON, en réponse à M. CRUBELLIER.

Je vous propose de prendre acte de ce débat d'orientations budgétaires et nous aurons un autre débat sur le budget 2017. Merci. »

F. VURPAS.- *« Selon la nouvelle loi, je me demande s'il ne faut pas voter le DOB maintenant. C'est à réfléchir. »*

M. le MAIRE.- *« Vous interprétez la loi comme vous le souhaitez. Si ce n'est pas bien, vous nous le dites et nous écouterons .»*

F. VURPAS.- *« Je ne l'interprète pas, normalement, le DOB doit être voté.»*

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL PREND ACTE

M. le MAIRE.- *« Je vous propose d'examiner la délibération 6 : la participation employeur à la protection sociale « prévoyance » des salariés. Elle est liée à la suivante puisqu'elle fait partie de l'amélioration du dispositif en direction de nos salariés.*

6. PERSONNEL COMMUNAL

Participation employeur à la protection sociale "prévoyance" des salariés

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

Dans le cadre réglementaire fait aux collectivités territoriales d'assurer la protection sociale complémentaire de leurs salariés par décret du 8 novembre 2011, la ville de Saint-Genis-Laval a délibéré le 4 juillet 2013 pour, d'une part adhérer à la complémentaire MNT et, d'autre part, fixer la participation employeur à 1 euro par mois, seuil minimum réglementaire, dans l'attente d'une réflexion globale sur le régime indemnitaire et ses corollaires (complémentaire maladie, prévoyance, tickets restaurant).

Cette obligation de protection sociale s'est également imposée aux associations l'an passé et le montant minimum s'établit à près de 9 euros pour l'employeur.

Dans le cadre de l'obligation d'une mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), un groupe de travail a été mis en place portant sur l'ensemble de la rémunération directe et indirecte des salariés.

Un questionnaire transmis à l'ensemble des agents de la collectivité a mis en évidence le souhait de voir augmenter la participation employeur pour le risque prévoyance.

La présente délibération vise à augmenter le montant de la participation employeur à compter du 1^{er} février 2017 à 5 euros par mois par agent pour le risque prévoyance.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres De Gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée et notamment son article 27,

Vu le décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la protection sociale complémentaire,

Vu la délibération n°07-2013-059 en date du 04 juillet 2013,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 08 novembre 2016,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **FIXER** le montant de la participation financière de la Commune à 5 euros bruts par agent et par mois pour le risque « prévoyance » à compter du 1^{er} février 2017;
- **VERSER** la dite participation financière fixée précédemment aux agents titulaires et stagiaires de la Commune de Saint-Genis-Laval, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, aux agents contractuels (de droit public ou de droit privé) en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité, employés de manière continue pendant au moins 6 mois qui adhéreront au contrat conclu dans le cadre de la convention de participation du cdg69;
- **DIRE** que la participation visée précédemment est versée mensuellement directement aux agents. La participation pour le risque prévoyance est minorée prorata temporis pour les agents à temps partiel ou à temps non complet;
- **AUTORISER** le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution;
- **DIRE** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

M. le MAIRE.- « Nous avons fait une véritable concertation au sein des agents de la commune. Des groupes de travail ont également réuni 25 agents de tous services et de tous grades. Nous l'avons fait en participation en intelligence ensemble. Je rappelle que les agents ont choisi prioritairement ainsi que leurs représentants syndicaux de faire porter l'effort sur à la fois la Prévoyance et à la fois sur le RIFSEEP plutôt que sur les chèques restaurant ou sur les complémentaires santé puisque souvent ils sont couverts par leur conjoint et que l'incidence sur la part prévoyance est d'environ 5 € sur 16 € par mois alors que sur des complémentaires

santé elle représenterait 5 € sur une centaine d'euros suivant les risques couverts. Le personnel a préféré choisir le RIFSEEP.

Je vous propose de fixer la participation financière de la commune à 5 € bruts par agent et par mois pour le risque « prévoyance » à compter du 1^{er} février 2017. Je rappelle que l'ensemble des dispositifs des délibérations 6 et 7 ont fait l'objet d'analyses unanimes du comité technique, qui regroupe les représentants de l'autorité territoriale et d'un représentant des salariés via leurs syndicats. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

7. PERSONNEL COMMUNAL

Mise en place du Régime Indemnitaires Fonction Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel [RIFSEEP]

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

Le décret 2014-513 du 20 mai 2014 a rénové le système des régimes indemnitaires de la fonction publique en tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Conformément au principe de parité le RIFSEEP s'applique à la fonction publique territoriale depuis le 1^{er} janvier 2016. Toutefois l'ensemble des décrets de transposition ne sont pas encore parus ;

Les finalités de ce système rénové visent à réduire le nombre de primes existantes dans la fonction publique, favoriser l'harmonisation entre filières, catégories... et d'attribuer des primes en fonction du poste occupé et non du grade de l'agent.

Cette réforme constitue une réforme de fond pour l'État, la fonction publique hospitalière ou encore les collectivités. Toutefois pour Saint-Genis-Laval, cela ne constitue qu'une adaptation des dispositions déjà existantes depuis 2006 au sein de notre collectivité.

En effet, la ville avait mis en place dès 2006 un régime indemnitaire mensuel basé sur la fonction et les responsabilités occupées ainsi que sur l'évaluation professionnelle sur objectifs pour la prime annuelle, chaque poste de la collectivité était donc déjà côté.

Afin de transposer néanmoins cette nouvelle réglementation, la collectivité a engagé une réflexion pour modifier l'organisation du régime indemnitaire au sein de la collectivité et poser un diagnostic sur les différents régimes existants avec les autres communes de notre strate, communes de l'agglomération lyonnaise...

Un groupe de travail associant les agents de tous les services et de tous les niveaux hiérarchiques, les représentants du personnel et des élus du comité technique a été créé.

Son objectif a été d'une part de faire un diagnostic entre la collectivité et les autres collectivités, tant sur le montant global attribué que sur les primes allouées en fonction des postes occupés. À ce titre, il a été noté que le montant global du régime indemnitaire était inférieur par rapport aux communes de même strate, ensuite, il a révélé que le niveau de primes pour les encadrants (quelque soit la catégorie A,B ou C) était là aussi très inférieur.

Le deuxième objectif du groupe de travail a été de proposer de nouvelles modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire conformément aux évolutions réglementaires.

Sur ce point, le cadre donné a été le suivant :

- viser à une amélioration du régime indemnitaire mensuel dans le cadre d'un budget contraint;
- harmoniser et simplifier l'attribution du régime indemnitaire quelque soit la filière;

- attribuer un régime indemnitaire en tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel;
- favoriser la motivation, (ou éviter la démotivation), viser à une diminution de l'absentéisme en garantissant une équité plus importante entre l'attribution du régime indemnitaire la présence de l'agent et les avantages sociaux. On notera sur ce dernier point que le régime indemnitaire existant prenait déjà en compte l'absentéisme.

La présente délibération vise à définir le cadre général et le contenu du régime indemnitaire pour chaque cadre d'emploi.

Celle-ci repose sur le décret susvisé, le décret 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, de la circulaire NOR : RDF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, de la délibération actualisant le régime indemnitaire des agents de la ville de Saint-Genis-Laval en date du 14 mars 2006, de la délibération du 29 mars 1985, modifiée par la délibération du 30 juin 1993, complément de rémunération annuel des agents de la collectivité.

Le comité technique, saisi conformément à la réglementation et réuni en date du 12 janvier 2017, a donné un avis favorable à l'unanimité pour les éléments ci-après présentés.

Ce régime indemnitaire se compose

- d'une part, d'une indemnité de fonctions, de suggestions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent;
- d'autre part, du complément indemnitaire annuel (CIA), complément lié à la manière de servir du salarié.

ARTICLE 1 : DATE D'EFFET ET DISPOSITIONS RELATIVES AU RÉGIME INDEMNITAIRE EXISTANT

La présente délibération prendra effet au 1^{er} février 2017.

La présente délibération abroge les dispositions prévues par la délibération relative au régime indemnitaire en date du 20 mars 2006, dès l'entrée en vigueur des décrets, arrêtés et textes d'application nécessaire à la transposition du RIFSEEP dans la Fonction publique territoriale à savoir les cadres d'emplois suivant :

- Attaché territorial
- Conseiller socio-éducatif
- Rédacteur
- animateur
- Educateur des Activités Physiques et Sportives
- Assistant socio-éducatif
- Adjoint administratif
- Agent social
- ASTEM
- Adjoint technique
- Agent de Maîtrise
- Adjoint d'animation

Les dispositions concernant les agents relevant de la filière de la police municipale, restent en vigueur, car ils ne sont pas concernés par la mise en place du RIFSEEP.

De plus, il est précisé que les agents appartenant à des cadres d'emplois pour lesquels les arrêtés ministériels transposant le RIFSEEP n'ont pas encore été publiés, les primes actuellement versées sont maintenues jusqu'à la parution des textes. Dès la publication de ces textes, le RIFSEEP leur sera appliqué.

La délibération du 29 mars 1985, modifiée par la délibération du 30 juin 1993, relative au complément de rémunération annuel des agents de la collectivité reste en vigueur.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES À L'ENSEMBLE DES FILIÈRES

LES BÉNÉFICIAIRES

Le RIFSEEP (IFSE et éventuellement CIA) est attribué :

- aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel;
- ce régime indemnitaire sera également appliqué **aux agents contractuels** relevant de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 et occupant un emploi au sein de la commune (ou de l'établissement), Le contrat de recrutement de l'agent devra le mentionner expressément.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION INDIVIDUELLE

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE, et le cas échéant au titre du CIA, sera librement défini par l'autorité territoriale, par voie **d'arrêté individuel**, dans la limite des conditions prévues par la présente délibération.

Le régime indemnitaire sera proratisé selon le temps de travail de l'agent.

CONDITIONS DE CUMUL

Le régime indemnitaire mis en place par la présente délibération **est par principe exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.**

En conséquence, le RIFSEEP ne peut se cumuler avec :

- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.);
- l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.);
- l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.);
- la prime de service et de rendement (P.S.R.);
- l'indemnité spécifique de service (I.S.S.) ...

Ce régime indemnitaire est indépendant :

- la Nouvelle Bonification Indiciaire;
- l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement);
- les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA;
- les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes ...);
- la prime de responsabilité versée aux agents détachés sur emploi fonctionnel;
- le complément de rémunération annuel.

La date de mise en application du RIFSEEP est fixée au 1^{er} février 2017.

ARTICLE 3: MISE EN ŒUVRE DE L'IFSE : DÉTERMINATION DES GROUPES DE FONCTIONS ET DES MONTANTS MAXIMA

CADRE GÉNÉRAL

Il est instauré au profit des cadres d'emplois, visés dans la présente délibération, une indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE). Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Chaque emploi est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères

professionnels suivants posé par la circulaire :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception et notamment :
 1. Responsabilité d'encadrement
 2. Aide à la décision
 3. Choix stratégiques
 4. Responsabilité budgétaire
 5. Coordination d'actions ou de projets impactant
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions :
 6. Expertise et autonomie
 7. Diversité des domaines de compétences
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel :
 8. Relations avec des partenaires externes et internes
 9. Relation usagers
 10. Responsabilité technique spécifique

CONDITIONS DE VERSEMENT

L'IFSE fera l'objet d'un versement mensuel.

CONDITIONS DE RÉEXAMEN

Le montant annuel de l'IFSE versé aux agents fera l'objet d'un réexamen :

- En cas de changement de fonctions (changement de groupe de fonctions ou mobilité vers un poste relevant du même groupe de fonctions) ;
- Au minimum tous les 4 ans en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent ;
- En cas de changement de cadre d'emploi suite à une promotion, ou la réussite à un concours.

PRISE EN COMPTE DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DES AGENTS ET DE L'ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES

L'expérience professionnelle des agents sera appréciée au regard de sa capacité :

- d'adaptation de l'agent aux évolutions de son métier;
- à développer de nouvelles compétences;
- à être force de proposition.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Chaque cadre d'emploi est réparti dans des groupes de fonction au regard des critères professionnels énoncés ci dessus. Les montants retenus pour chaque groupe de fonctions seront compris entre 0 et le montant maximum figurant dans les tableaux ci-dessous :

Groupe de Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE			
		Plafonds annuels de l'État	Plafonds annuels de l'État pour les agents logés pour NAS	Montant maximum retenu par la collectivité	Montant maximum retenu par la collectivité pour les agents logés
<p>Cadre d'emplois des Attachés (A)</p> <p>Arrêté du 17 décembre 2015</p> <p>Arrêté du 3 juin 2015</p>					
Groupe 1	Équipe de direction générale	36 210,00 €	22 310,00 €	21 726,00 €	13 035,00 €
Groupe 2	Direction de service, d'équipements,				
	Responsable de coordination stratégique, de projets et/ou d'équipe Collaborateur (rice) de cabinet	32 130,00 €	17 205,00 €	13 250,00 €	6 890,00 €
Groupe 3	Responsable de service ou d'équipement	25 500,00 €	14 320,00 €	10 200,00 €	5 730,00 €
Groupe 4	Chargé (e) de mission				
	Responsable de secteur à forte expertise Autres fonctions	20 400,00 €	11 160,00 €	8 160,00 €	3 265,00 €
<p>Cadre d'emplois des Conseillers socio-éducatif (A)</p> <p>Arrêté du 17 décembre 2015</p> <p>Arrêté du 3 juin 2015</p>					
Groupe de Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Plafonds annuels de l'État	Plafonds annuels de l'État pour les agents logés pour NAS	Montant maximum retenu par la collectivité	Montant maximum retenu par la collectivité pour les agents logés
Groupe 1	Directeur (rice) de structure, responsable du service social ou socio-éducatif	19 480,00 €	19 480,00 €	11 690,00 €	11 690,00 €
Groupe 2	Adjoint(e) au responsable de service	15 300,00 €	15 300,00 €	6 120,00 €	6 120,00 €
Groupe 3	Chargé(e) de mission	15 300,00 €	15 300,00 €	6 120,00 €	6 120,00 €

		Montant de l'IFSE			
	Autres fonctions				

Cadre d'emplois des Rédacteurs (B)
 Arrêté du 17 décembre 2015
 Arrêté du 19 mars 2015

Groupe de Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Plafonds annuels de l'État	Plafonds annuels de l'État pour les agents logés pour NAS	Montant maximum retenu par la collectivité	Montant maximum retenu par la collectivité pour les agents logés
Groupe 1	Responsable de service à forte valeur ajoutée ou à fort champ d'action	17 480,00 €	8 030,00 €	12 236,00 €	5 621,00 €
Groupe 2	Responsable de service Adjoint(e) au responsable de structure, de service Pilote de projet à forte expertise / valeur ajoutée Coordinateur (rice) d'équipes ou de projets spécifiques	16 015,00 €	7 220,00 €	8 008,00 €	3 610,00 €
Groupe 3	Chargé(e) de projet à forte expertise Assistant(e) de direction générale Autres fonctions	14 650,00 €	6 670,00 €	7 325,00 €	3 335,00 €

Cadre d'emplois des Éducateurs des APS (B)
 Arrêté du 17 décembre 2015
 Arrêté du 19 mars 2015

Groupe 1	Responsable de service à forte valeur ajoutée ou à fort champ d'action	17 480,00 €	8 030,00 €	12 236,00 €	5 621,00 €
Groupe 2	Responsable de service Adjoint(e) au responsable de structure, de service Pilote de projet à forte exper-	16 015,00 €	7 220,00 €	8 008,00 €	3 610,00 €

	tise / valeur ajoutée Coordinateur (rice) d'équipes ou de projets spécifiques				
Groupe 3	Éducateur (rice) sportif Autres fonctions	14 650,00 €	6 670,00 €	7 325,00 €	3 335,00 €
Cadre d'emplois des Animateurs (B) Arrêté du 17 décembre 2015 Arrêté du 19 mars 2015					
Groupe 1	Responsable de service à forte valeur ajoutée ou à fort champ d'action	17 480,00 €	8 030,00 €	12 236,00 €	5 621,00 €
Groupe 2	Responsable de service Adjoint(e) au responsable de structure, de service Pilote de projet à forte expertise / valeur ajoutée Coordinateur (rice) d'équipes ou de multi-projets	16 015,00 €	7 220,00 €	8 008,00 €	3 610,00 €
Groupe 3	Référent (e) d'une thématique spécifique Autres fonctions	14 650,00 €	6 670,00 €	7 325,00 €	3 335,00 €

Cadre d'emplois des Assistants socio-éducatifs (B)

Arrêté du 17 décembre 2015

Arrêté du 3 juin 2015

Groupe de Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Plafonds annuels de l'Etat	Plafonds annuels de l'Etat pour les agents logés pour NAS	Montant maximum retenu par la collectivité	Montant maximum retenu par la collectivité pour les agents logés
Groupe 1	Responsable de service à forte valeur ajoutée ou à fort champ d'action	11 970,00 €	11 970,00 €	8 380,00 €	8 380,00 €
Groupe 2	Responsable de service Adjoint(e) au responsable de structure, de service Pilote de projet à forte expertise / valeur ajoutée Coordinateur (rice) d'équipes ou de multi-projets	10 560,00 €	10 560,00 €	5 280,00 €	5 280,00 €
Groupe 3	Réfèrent(e) d'une thématique spécifique Autres fonctions	10 560,00 €	10 560,00 €	5 280,00 €	5 280,00 €

Cadre d'emplois des Adjointes Administratifs (C)

Arrêté du 18 décembre 2015

Arrêté du 20 mai 2014

Groupe de Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Plafonds annuels de l'État	Plafonds annuels de l'État pour les agents logés pour NAS	Montant maximum retenu par la collectivité	Montant maximum retenu par la collectivité pour les agents logés
Groupe 1	Assistant (e) de direction générale	11 340,00 €	7 090,00 €	7 940,00 €	4 965,00 €
	Responsable de secteur				
	Chargé(e) de projet à forte expertise				
	Gestionnaire financier et comptable				
Groupe 2	Gestionnaire financier Gestionnaire des ressources humaines	10 800,00 €	6 750,00 €	5 400,00 €	3 350,00 €
	Assistant (e) de direction des membres de la direction générale				
	Coordonnateur (rice) de projets				
	Adjoint (e) au responsable de secteur				
Groupe 3	Secrétaire de service	10 800,00 €	6 750,00 €	5 200,00 €	3 250,00 €
	Agent (e) comptable				
	Agent (e) de surveillance de la voie publique				
	Instructeur (rice) d'urbanisme				
	Agent (e) des affaires générales				
Groupe 4	Autres fonctions	10 800,00 €	6 750,00 €	5 000,00 €	3 050,00 €
Cadre d'emplois des Adjointes Techniques (C)					
Arrêté du 28 avril 2015					
Arrêté du 27 décembre 2016					
Groupe 1	Responsable de secteur	11 340,00 €	7 090,00 €	7 940,00 €	4 965,00 €

	Responsable et gestionnaire d'équipement sportif				
Groupe 2	Coordonnateur (rice) de projets Chef(fe) de secteur Adjoint (e) au responsable de secteur Chef(fe) du secteur cinéma Technicien (ne) de maintenance Instructeur (rice) d'urbanisme	10 800,00 €	6 750,00 €	5 400,00 €	3 350,00 €
Groupe 3	Agent (e) comptable Agent (e) de surveillance de la voie publique Aide maternelle Technicien d'équipement culturel Gardien d'équipement sportif Gardien de salle Agent (e) intervenant sur les sites et l'espace public (électricien, plombier, peintre...) Jardinier (e)	10 800,00 €	6 750,00 €	5 200,00 €	3 250,00 €
Groupe 4	Gardien (ne) de groupe scolaire Cuisinier(e) Agent (e) en charge de la voirie et des espaces publics Agent (e) technique d'entretien Agent (e) manutentionnaire Gestionnaire de la flotte des véhicules Agent (e) de restauration	10 800,00 €	6 750,00 €	5 000,00 €	3 050,00 €

Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise (C)					
Arrêté du 28 avril 2015					
Arrêté du 27 décembre 2016					
Groupe 1	Responsable de secteur	11 340,00 €	7 090,00 €	7 940,00 €	4 965,00 €
	Responsable de service				
Groupe 2	Adjoint(e) au responsable de service,				
	Chef(fe) de secteur	10 800,00 €	6 750,00 €	5 400,00 €	3 350,00 €
	Responsable d'un équipement et de son équipe				
Groupe 3	Autres fonctions	10 800,00 €	6 750,00 €	5 200,00 €	3 250,00 €
Cadre d'emplois des Agents sociaux (C)					
Arrêté du 18 décembre 2015					
Arrêté du 20 mai 2014					
Groupe 1	Responsable de thématique	11 340,00 €	7 090,00 €	7 940,00 €	4 965,00 €
Groupe 2	Agent(e) intervenant auprès des usagers	10 800,00 €	6 750,00 €	5 400,00 €	3 350,00 €
Cadre d'emplois des ATSEM (C)					
Arrêté du 18 décembre 2015					
Arrêté du 20 mai 2014					
Groupe 1	Coordinateur (rice) d'ATSEM	11 340,00 €	7 090,00 €	7 940,00 €	4 965,00 €
Groupe 2	ATSEM référent (e) sur une thématique	10 800,00 €	6 750,00 €	5 400,00 €	3 350,00 €
Groupe 3	ATSEM, animateur (rice) auprès des TAP	10 800,00 €	6 750,00 €	5 200,00 €	3 250,00 €
	Autres fonctions				
Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation (C)					
Arrêté du 18 décembre 2015					
Arrêté du 20 mai 2014					
Groupe 1	Référent(e) et/ou coordinateur (rice) d'une équipe ou d'une équipe	11 340,00 €	7 090,00 €	7 940,00 €	4 965,00 €
Groupe 2	Animateur (rice) référent	10 800,00 €	6 750,00 €	5 400,00 €	3 350,00 €
Groupe 3	Animateur (rice) de groupes	10 800,00 €	6 750,00 €	5 200,00 €	3 250,00 €

	d'usagers				
Groupe 4	Autres fonctions	10 800,00 €	6 750,00 €	5 000,00 €	3 050,00 €

Les montants maxima évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'État.

MODULATION DE L'IFSE DU FAIT DES ABSENCES

En l'absence de dispositions réglementaires, un agent ne peut pas prétendre au versement de son régime indemnitaire pendant sa période de congés pour indisponibilité physique. Il convient de délibérer sur les modalités de versement de l'IFSE :

- En cas de congé maladie ordinaire, l'IFSE est maintenu les 30 premiers jours puis diminué de 1/30^{ème} par jour d'absence à partir du 31^{ème} jour d'absence.
- En cas de congé de longue maladie, congé de longue durée, congé de grave maladie : l'IFSE est suspendu à partir du 91^{ème} jour d'absence.
- En cas de congé pour maladie professionnelle ou accident de service/accident du travail : l'IFSE est suspendu à partir du 91^{ème} jour d'absence.
- En cas de congés annuels, de congés de maternité ou pour adoption, et de congé paternité, l'IFSE est maintenu intégralement.

MAINTIEN DU MONTANT INDIVIDUEL LORS DE LA MISE EN PLACE DE L'IFSE

Lors de la première application du RIFSEEP, le montant indemnitaire mensuel perçu par l'agent au titre des fonctions exercées ou au grade détenu à l'exception de tout versement exceptionnel (GIPA, indemnité de résidence, SFT, les primes et indemnités liées à l'organisation et au dépassement du cycle de travail cumulables avec l'I.F.S.E...), est conservé au titre de l'IFSE jusqu'à la date du prochain changement de fonctions de l'agent.

ARTICLE 4 : MISE EN ŒUVRE DU CIA : DÉTERMINATION DES MONTANTS MAXIMA DU CIA PAR GROUPE DE FONCTIONS

PRISE EN COMPTE DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL DES AGENTS ET DE LA MANIÈRE DE SERVIR

Le CIA est versé, entre autres, en fonction de la manière de servir et de l'engagement professionnel de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel.

Par ailleurs, il est proposé que la répartition du CIA, ne soit pas uniquement la traduction mathématique du compte-rendu d'entretien professionnel, bien qu'il en reste l'élément de base. Ainsi, les supérieurs hiérarchiques pourront bonifier ou au contraire, réviser à la baisse, le montant théorique de la prime via la mise en place de critères connexes, commun à l'intégralité des agents, pour prendre en compte plus spécifiquement les conditions d'exercice des missions de chacun.

Seront appréciés notamment dans cette évaluation :

- la valeur professionnelle de l'agent;
- l'investissement dans l'exercice de ses fonctions;
- la capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail;
- sa capacité à s'adapter aux exigences du poste;
- l'implication dans les projets du service, la réalisation d'objectifs...;

– le surcroît d'activité...

Afin de respecter un principe d'équité entre agents, les modulations de primes seront présentées à une commission composée de l'autorité territoriale, de la direction générale et de la direction des ressources humaines (sauf en ce qui les concerne) pour validation ou amendement. La réunion de cette dernière instance permettra de garantir l'uniformité d'attribution de cette prime. Dans tous les cas, le principe de parité avec l'État, et les plafonds définis ci-dessous seront respectés.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Le CIA fera l'objet d'un versement annuel et d'un arrêté d'attribution.

Ce complément n'est pas obligatoirement reconductible d'une année sur l'autre.

Le CIA pourra être attribué aux agents relevant des cadres d'emplois énumérés ci-après, dans la limite des plafonds suivants, **eu égard au groupe de fonctions dont ils relèvent au titre de l'IFSE**

Le montant maximal du CIA est fixé par groupe de fonctions ci-après. Le montant individuel versé à l'agent est compris entre 0 et 100% de ce montant maximal au regard des critères précédemment définis.

Cadres d'emplois	Groupe	Montant du CIA	
		Plafonds annuels réglementaire	Montant retenu
Attachés (A)	Groupe 1	6 390 €	6 390 €
	Groupe 2	5 670 €	5 670 €
	Groupe 3	4 500 €	4 500 €
	Groupe 4	3 600 €	3 600 €
Conseillers socio-éducatif (A)	Groupe 1	3 440 €	3 440 €
	Groupe 2	2 700 €	2 700 €
Infirmiers territoriaux en soins généraux (A)	Groupe 1	1 705 €	1 705 €
	Groupe 2	1 570 €	1 570 €
Rédacteurs (B)	Groupe 1	2 380 €	2 380,00 €
	Groupe 2	2 185 €	2 185 €
	Groupe 3	1 995 €	1 995 €
Éducateurs des APS	Groupe 1	2 380 €	2 380 €
	Groupe 2	2 185 €	2 185 €
	Groupe 3	1 995 €	1 995 €
Animateurs	Groupe 1	2 380 €	2 380 €
	Groupe 2	2 185 €	2 185 €
	Groupe 3	1 995 €	1 995 €
Technicien (B)	Groupe 1	1 620 €	1 620 €
	Groupe 2	1 510€	1 510€
	Groupe 3	1 400€	1 400€
Assistants socio-éducatifs (B)	Groupe 1	1 630 €	1 630 €
	Groupe 2	1 440 €	1 440 €
Infirmiers territoriaux (B)	Groupe 1	1 230 €	1 230 €
	Groupe 2	1 090 €	1 090,00 €
Adjoint administratifs (C)	Groupe 1	1 260 €	1 260 €
	Groupe 2	1 200 €	1 200 €
	Groupe 3	1 200 €	1 200 €
	Groupe 4	1 200 €	1 200 €
Adjoint techniques (C)	Groupe 1	1 260 €	1 260 €
	Groupe 2	1 200 €	1 200 €
	Groupe 3	1 200 €	1 200 €
	Groupe 4	1 200 €	1 200 €
Adjoint d'animation (C)	Groupe 1	1 260 €	1 260 €
	Groupe 2	1 200 €	1 200 €
	Groupe 3	1 200 €	1 200 €

Cadres d'emplois	Groupe	Montant du CIA	
	Groupe 4	1 200 €	1 200 €
Agents de maîtrise (C)	Groupe 1	1 260 €	1 260 €
	Groupe 2	1 200 €	1 200 €
Agents sociaux (C)	Groupe 1	1 260 €	1 260 €
	Groupe 2	1 200 €	1 200 €
	Groupe 3	1 200 €	1 200 €
ATSEM (C)	Groupe 1	1 260 €	1 260 €
	Groupe 2	1 200 €	1 200 €
	Groupe 3	1 200 €	1 200 €

MODULATION DU CIA DU FAIT DES ABSENCES

Concernant les agents momentanément indisponibles (congé maternité et paternité, accident de service ou maladie professionnelle, congé maladie), le versement du CIA pourra être suspendu si la durée de l'absence ne permet pas une appréciation pertinente de l'engagement et de la manière de servir.

Si un agent a eu son entretien professionnel mais a connu des périodes d'absence (congé de maladie ordinaire ou lié à un accident de service, de longue maladie, longue durée ou grave maladie), le montant du CIA sera proratisé au regard de la durée des absences.

Le CIA ne sera pas versé aux agents absents pendant les 6 derniers mois à compter de la date du précédent versement, et ceci afin de respecter un principe d'équité de traitement

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **INSTAURER** une indemnité de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel versée selon les modalités définies ci-dessus;
- **METTRE EN PLACE** le RIFSEEP à compter du 1^{er} février 2017;
- **INSTAURER** le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus;
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2017, chapitre 012;
- **MAINTENIR** les montants actuels de régime indemnitaire situés au-dessus du montant de référence prévu dans cette délibération;
- **DIRE** que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence et dans les mêmes proportions;
- **DIRE** que le versement du CIA interviendra en un seul versement, au mois de septembre de l'année N;
- **AUTORISER** le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent

dans le respect des principes définis ci-dessus.

M. le MAIRE.- « Cette délibération vous propose d'adopter ce RIFSEEP, qui est à la fois une obligation de l'État et qui est pour nous une reconnaissance et un rattrapage des retards pour avoir une fonction publique performante et reconnaître la qualité des agents qui exercent dans cette ville. C'était un peu long mais le sujet est très complexe. Il faut savoir que les 300 postes de titulaires et de contractuels ont été recotés et reclassés. Cela a été fait collectivement. Ce travail n'a pas été simple mais il a été fait dans un bon état d'esprit. Tout le monde s'y retrouve aussi car à la sortie il fallait le faire. »

T. MONNET.- « Nous trouvons la démarche de la mise en place de ce régime indemnitaire plutôt intéressante. Elle a permis dans un premier temps de constater que le montant global du régime indemnitaire était en retard sur les autres communes de même strate et que le niveau des primes pour les encadrants était là aussi très inférieur. Ce constat permettra de rectifier la donne. Quelques remarques concernant cette délibération.

À l'article 1, il est précisé que les agents appartenant à des cadres d'emplois pour lesquels les arrêtés ministériels transposant le régime indemnitaire n'ont pas été publiés, les primes actuellement versées sont maintenues jusqu'à l'apparition des textes. Une question : les personnes concernées auront-elles droit à un rattrapage financier par rapport à leurs collègues qui basculeront plus tôt dans ce régime ?

À l'article 3, en consultant les tableaux indiquant les montants maximum de l'indemnité de fonction de sujétion et d'expertise (IFSE), au regard des cadres d'emplois et des différents groupes de fonctions (des différents tableaux que nous avons reçus), nous avons constaté un cadre d'emploi et groupe identiques, un rapport entre le premier groupe et le dernier groupe d'un même cadre d'emplois différent selon les plafonds annuels de l'État et de la collectivité. J'ai pris un exemple : concernant le premier tableau, le cadre d'emploi des attachés, le montant du plafond annuel de l'État pour le groupe 1 est de 36 210 € (montant maximum) et de 20 400 € pour le groupe 4. Le rapport entre le montant du premier groupe et celui du dernier groupe est de 0,56. Autrement dit, l'indemnité maximale est de moitié inférieure pour le groupe 4 que pour le groupe 1. Si nous calculons le même rapport concernant le montant maximal retenu par la commune de Saint-Genis-Laval celui-ci est de 0,38. Autrement dit, l'indemnité maximale est d'environ un tiers inférieure pour le groupe 4 que pour le groupe 1. Nous trouvons donc que les agents de notre collectivité situés dans les groupes inférieurs sont lésés par rapport à ceux qui sont dans les groupes supérieurs en comparaison avec ceux de l'État. Nous entendons bien que les montants affichés dans ces tableaux sont des maximums mais s'ils sont proratisés à l'identique de ceux annoncés, l'injustice demeurera.

Enfin l'article 4, concernant la mise en œuvre du CIA (Complément Indemnitaire Annuel), nous l'assimilons volontiers à une prime au mérite dont les critères d'attribution énoncés peuvent être assez subjectifs. En effet, comme il est indiqué dans le texte, il est proposé que la répartition du CIA ne soit pas uniquement la traduction mathématique du compte rendu d'entretien professionnel et que les supérieurs hiérarchiques pourront bonifier son montant selon leur bon vouloir, pour caricaturer. L'agent concerné ne serait donc pas en mesure de contester la décision finale prise par la commission de l'autorité territoriale. Dès lors, certaines décisions risquent de ne pas être bien perçues et d'engendrer incompréhensions, amertume et stress. Pour toutes ces raisons, et bien que le comité technique ait donné un avis favorable à l'unanimité pour les éléments que vous nous avez présentés, nous nous abstiendrons. »

M. le MAIRE.- « Je vais vous répondre sur la technique. Nous avons réfléchi et en fait il n'y aura pas de rattrapage pour ceux qui seront reclassés parce que nous avons déjà anticipé dans le régime indemnitaire actuel ce futur reclassement. Nous avons souhaité le faire parce qu'on ne voulait pas pénaliser ceux qui avaient la chance d'avoir un décret qui était sorti avant le 1^{er} février et les autres, si un décret sort dans trois ou six mois. Dans le régime indemnitaire actuel, nous avons pu faire la même chose que pour ceux qui étaient reclassés, à la fois le reclassement indiciaire du RIFSEEP plus le coup de pouce donné.

Vous aviez posé la question en préparation du Conseil. Le pourcentage est une chose. D'abord, ce n'est pas le montant maximum. Il n'y a pas de personnes favorisées ou défavorisées. C'est une lecture très particulière que vous avez. Je rappelle ce que j'ai essayé d'expliquer tout à l'heure. Dans le cadre des longues absences, nous ne remplaçons pas systématiquement les agents, particulièrement les encadrants qui sont en groupe 1 : A1, B1 et C1. Comme nous souhaitons pouvoir donner une partie du régime indemnitaire de ceux qui vont remplacer les A1, B1, C1 qui sont en A2, B2, C2, il nous fallait un plafond supplémentaire pour ne pas être bloqués par un plafond tout simplement qui serait trop bas et qui nous empêcherait de verser cette prime puisque nous n'aurions pas le droit par rapport au contrôle de légalité. C'est technique, je vous l'accorde mais il s'agit de donner une marge de manœuvre. Par exemple, le jour où quelqu'un assurera l'intérim d'un chef de service pendant six mois, il touchera une partie du régime indemnitaire du chef de service absent. Nous avons besoin d'un plafond supplémentaire, ce qui explique qu'il n'y a pas de pénalité. C'est un peu compliqué à comprendre. »

T. MONNET.- « Si vous comparez par rapport à celui de l'État... »

M. le MAIRE.- « Celui de l'État est un plafond et nous ne l'atteignons pas. Nous n'avons pas voulu le baisser et nous le laissons. »

T. MONNET.- « De chiffre à chiffre, le rapport entre le groupe 1 et le dernier n'est pas le même ratio. »

M. le MAIRE.- « Je vous explique qu'il a fallu avoir un peu plus de marge. Ce n'est pas le même ratio par rapport à celui de l'État. Si on met un ratio à tout le monde à 60 %, nous risquons d'être bloqués pour la catégorie supérieure. C'est de la technique administrative qui a bien été comprise par l'ensemble du personnel et des représentants syndicaux.

Sur l'aspect bonifié que vous interprétez encore, d'abord il y a une commission. Il y a une homogénéité et il n'y a pas de N+2. Je suis très sensible à ce qu'il n'y ait pas ce sujet-là. On parle de bonifier, c'est-à-dire que l'on souhaite que certaines technicités particulières soient bonifiées par rapport aux autres quand on a un spécialiste dans un domaine. Nous ne sommes pas dans la réduction. Il y a bien un entretien d'évaluation et des grilles, etc., qui permettent de faire un classement. Ceux qui auront 100 % seront bonifiés. On n'a pas parlé de réduire mais de bonifier. Il y a une appréciation naturelle d'un chef de service sur le classement de ses agents. Dans le privé c'est pareil. Les syndicats sont là très largement pour dire des choses. En plus, la commission permettra qu'il n'y ait pas de disparités d'un service à l'autre. On sait aussi border de tous les éléments possibles pour que ce soit le plus juste possible ou à la baisse. »

T. MONNET.- « Voilà. Ne dites pas l'inverse. »

M. le MAIRE.- « J'ai entendu « bonifier » dans vos propos. Je n'ai pas relu le texte. À la baisse aussi parce qu'il peut y avoir une appréciation d'un chef de service. Cela me paraît tout à fait naturel et normal dans l'évaluation d'une prime. Ce n'est pas le salaire. Il reste l'ensemble des autres primes. Il faut bien pour ceux qui travaillent plus que les autres... Ce n'est pas uniquement la notion de travail. C'est aussi la notion d'investissement. Quelqu'un peut être à son niveau et très investi et faire preuve de bonne volonté. Il faut aussi encourager les gens. Globalement, dans la collectivité il n'y a pas beaucoup d'agents qui se plaignent. Vous pouvez l'interpréter et nous suspecter, mais je le réfute complètement. »

T. MONNET.- « Il y a beaucoup de jurisprudence et de prud'hommes. Tout le monde est respectueux de la loi et des rapports humains, évidemment. »

M. le MAIRE.- « Pour ceux qui le souhaiteront, nous irons au tribunal administratif, mais il n'y a pas eu beaucoup de cas à Saint-Genis-Laval. »

T. MONNET.- « Ce n'est pas parce que l'on est à Saint-Genis-Laval qu'il n'y a que des saints. »

M. le MAIRE.- « Si vous êtes plus fort que les représentants syndicaux de la ville, qui ont travaillé sur le sujet, Monsieur MONNET, vous êtes parfait. Néanmoins, c'est aussi la position de

l'autorité territoriale. Nous l'avons fait dans la concertation et avec des groupes de travail. Nous avons eu l'unanimité du comité technique et des élus qui siégeaient. Nous ne les avons pas forcés. On a essayé d'anticiper les décrets qui n'étaient pas sortis. On met en place une commission. Il y a plein de moyens d'avoir une justice. Je ne fonctionne pas à la tête du client. Je réfute ce danger-là. »

T. MONNET.- « *Tant mieux. »*

M. le MAIRE.- « *Je ne dis pas que c'est parfait, mais nous essayons de faire au mieux pour le personnel de cette ville, qui s'est d'ailleurs reconnu. Je fais confiance à la parole du personnel. »*

T. MONNET.- « *Un agent dont la prime ne sera pas bonifiée mais réduite, puisque cette prime n'est pas automatiquement donnée suite à l'entretien professionnel, est-il en mesure de la contester et au sein de quelle instance ? »*

M. le MAIRE.- « *D'abord, il y a un entretien et des CAP (Commissions Administratives Paritaires). J'incite régulièrement les élus qui siègent au comité technique à avoir une vraie qualité du dialogue social. Ils ont aussi la possibilité de rencontrer leur N+1, leur N+2, le Directeur Général des services, dont c'est aussi la responsabilité. Ils peuvent voir le Maire in fine si nécessaire. Je n'ai jamais fermé ma porte à un agent. Nous avons pour habitude de discuter dans cette mairie avant d'aller au tribunal administratif ou en CAP. »*

T. MONNET.- « *Tant mieux. »*

M. le MAIRE.- « *Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura jamais de cas difficiles. Tous ceux qui font de la gestion du personnel, que ce soit dans le public ou le privé, connaissent le sujet. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 2

Abstentions

Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

M. le MAIRE.- « *L'ordre du jour du Conseil Municipal étant terminé, nous allons passer aux questions orales.*

Il y avait deux questions du Groupe Agir à Gauche et du Groupe Ensemble pour Saint-Genis-Laval. »

QUESTIONS ORALES

Ensemble Pour Saint Genis Laval

1/ Liberté, Égalité, Fraternité

Mme PATAUD.- « *Sur la façade de la mairie nous pouvons lire « Liberté, Égalité, Fraternité », devise de la République Française. Principes que nous vous demandons d'appliquer dans la Mairie entre tous les élus de la commune. On ne peut taire la colère qui nous anime et que certains de vos conseillers essuient quand ils nous ouvrent la porte, après que nous avons passé dix minutes dans le froid glacial. Nous nous présentons en avance pour être dans de bonnes conditions d'installation et d'écoute des points abordés à l'heure indiquée. Nous souhaitons donc être respectés. Que proposez-vous pour rétablir le principe d'égalité entre les conseillers municipaux ? »*

M. le MAIRE.- « J'ai eu également une autre remarque de quelqu'un qui assiste et j'ai demandé que les portes soient ouvertes plus tôt. M. DELAGOUTTE va vous répondre. »

Y. DELAGOUTTE : « Vous aviez déjà soulevé la question des badges d'accès en 2015. Cela n'empêche en rien que les élus de l'opposition sont parfaitement respectés dans leur fonction avec des dispositions en œuvre à Saint-Genis-Laval qui dépassent très largement les obligations légales en la matière. Mais je ne vais pas revenir dans les détails et vous renvoie sur la réponse qui vous avait été apportée.

Les frimas de l'hiver sont certes rudes cette année mais enfin ne vous victimisez pas au point de laisser croire que nous avons pour dessein de vous laisser congeler !

On n'est pas toujours d'accord mais on ne vous veut aucun mal !

Il y a toujours quelqu'un pour vous ouvrir aux réunions auxquelles vous êtes conviés.

En cas d'avance importante ou de difficultés, vous pouvez appeler le Cabinet du maire et des élus, et en dehors des horaires ouvrables de la mairie vous pouvez appeler l' élu en charge de la commission ou de la réunion, voire le Directeur de Cabinet sur son portable si besoin. »

2/ Santé infantile

Mme PATAUD.- « La bronchiolite est une maladie des bronches qui touche chaque hiver près de 30 % des enfants âgés de moins de 2 ans. Elle est due à un virus très contagieux et peut conduire à l'hospitalisation. Nous avons pu constater l'absence de service kinésithérapeute de garde et la complexité pour trouver de la kinésithérapie respiratoire pendant la période des fêtes. Nous nous interrogeons si, en qualité d'élus, nous ne pouvions pas impulser la mise en place d'un service de garde entre les professionnels de santé volontaires avec les communes avoisinantes dans le cadre d'un partenariat ? »

M. GUOUGUENI : « Concernant les urgences pédiatriques, je rappellerai qu'elles ont vocation à être prises en charge par des services spécialisés. Vous faites, j'imagine, référence à des centres médicaux privés où plusieurs professionnels de santé se regroupent pour mutualiser certains moyens.

Cela peut être intéressant pour l'usager à la double condition que ce regroupement concerne plusieurs spécialités médicales et que cela ne l'éloigne pas trop de l'accès aux soins.

Cela peut donc avoir des avantages et des inconvénients.

Mais avant tout, il faut que l'initiative soit prise par les professionnels de santé implantés sur la commune.

Par ailleurs, ce n'est pas forcément une logique de "garde" qui est poursuivie car cela implique un fonctionnement spécifique assez contraignant pour les professionnels.

Quant à la saturation des cabinets médicaux en fin d'année à laquelle vous faites référence, nous avons tous pu la constater.

Une actualité spécifique comme la forte épidémie de grippe cette année peut l'expliquer sans qu'un centre médical libéral puisse être une réponse à ce type de phénomène conjoncturel.

Même les urgences hospitalières ont été à la limite de la saturation : c'est dire l'ampleur de la difficulté qu'il y a à gérer ces pics d'activité. »

Mme PATAUD.- « C'est pourquoi nous insistons sur la dimension d'impulser et d'inviter à la réflexion collective avec les partenaires qui le souhaitent au niveau de la santé. Nous nous sommes axés sur la kinésithérapie, qui est une spécialité particulière. Dans les centres dont vous parlez, ce n'est pas évident car il y a un centre sur Bron, qui sature car il ne peut pas absorber les 1 600 kinés du Département du Rhône. »

M. le MAIRE.- « Il n'y a pas forcément de réponse à votre interrogation. Il y a aussi les urgences psychiatriques qui posent problème le week-end. Il y a aussi le problème des sur-épidémies. Nous essaierons mais je ne peux pas vous donner une réponse que je ne maîtrise pas. »

S. PATAUD.- « C'est une idée que nous lançons. »

Groupe Agir à Gauche

T. MONNET.- « Lors du dernier Conseil Municipal, quelques personnes s'étaient permises d'inviter le Conseil Municipal des jeunes, sans nous en informer ! Nous avons alors trouvé cette démarche déplorable et nous maintenons ce terme car ce qui est arrivé est un déni de démocratie évident ! Pour vous justifier, vous avez invoqué le fait qu'un nombre important d'adultes aurait pu gêner les enfants, comme si le fait de voir entrer et sortir les élus les uns après les autres, en discutant et en s'interrogeant sur la raison de leur présence, n'était évidemment en rien perturbant pour eux et leurs familles ! Enfin, vous nous avez dit que la décision d'inviter le CMJ avait été prise par ceux qui s'en occupent ! Permettez-moi de vous dire que ce n'est pas ce que nous avons pu entendre de la bouche de certaines de ces personnes ! Mais bon, cette importante erreur d'appréciation n'allait pas se renouveler puisque la prochaine fois vous vous êtes engagé à faire autrement (ce qui ne veut pas forcément dire, au passage, que vous ferez mieux!).

Quoi qu'il en soit, nous, élus de l'opposition, nous ne savons rien du fonctionnement et du déroulement de ce CMJ, véritable pré carré de votre majorité ! Jamais un compte-rendu, jamais un bilan, jamais une invitation, aucune transparence de son action, de ses projets !... Encore un bel exemple démocratique !... Nous espérons au moins que, pour parfaire leur connaissance sur notre assemblée républicaine, vous les informez qu'il y a parfois dans une municipalité un certain nombre d'élus qui ne sont pas en accord avec le maire et qu'ils peuvent se retrouver dans l'opposition, et que le pluralisme peut être une richesse pour la Ville, comme la biodiversité l'est pour notre planète, et que ce n'est pas parce que des personnes se trouvent dans l'opposition qu'il faut les traiter différemment !

Par conséquent, nous souhaiterions avoir aujourd'hui, et régulièrement, un bilan des activités de ce CMJ et également savoir si vous comptez l'ouvrir à d'autres élus que ceux de votre majorité.

Nous espérons vous réentendre dire que c'était une erreur d'appréciation et que vous n'alliez pas la renouveler puisque la prochaine fois vous feriez autrement ! »

G.COULLIER - « Juste une précision, vous devez confondre car il s'agit du CME pas du CMJ. Cette précision faite, je rappellerai que cette instance est dédiée à l'éducation civique des enfants et qu'elle est animée en ce sens.

Cela se fait par les services municipaux avec un animateur dédié en lien avec deux élus dont c'est le rôle au regard de leur délégation : l'enseignement et la jeunesse.

Il s'agit bien dans ce cadre de mettre en avant les enfants, pas les adultes.

C'est aussi l'idée d'une photo pour le magazine municipal où ils sont mis en avant sans être entourés de nombreux adultes.

Alors parler de "déni de démocratie", franchement je ne comprends pas votre remarque . C'est hors de propos.

Vous aviez fait une remarque similaire pour la Bourse Municipale des Jeunes ou encore pour le Conseil de quartier.

Mais il ne s'agit pas d'une instance avec un enjeu de politique partisane.

Il n'est pas ici question d'une représentation à la proportionnelle de chaque groupe constitué au Conseil Municipal.

"L'ouvrir à d'autres élus que ceux de la majorité" comme vous le dites n'est donc pas le sujet.

Les enfants apprennent bien évidemment la pluralité d'opinion - c'est l'essence même de l'éducation civique - ils ne sont d'ailleurs pas toujours d'accord entre eux et apprennent à débattre pour choisir les projets sur la ville.

Et les travaux du CME ne sont pas secrets.

Les deux adjoints au maire qui l'animent - dont je suis - sont à votre écoute pour vous renseigner.

La Ville en fait également état que ce soit dans le magazine municipal ou sur son site internet.

Par ailleurs nous proposerons aux élus du CME de venir présenter les projets qu'ils auront retenus devant les grands s'ils le souhaitent. »

T. MONNET.- « *Est-ce que je peux répondre ?* »

M. le MAIRE.- « *Normalement, il n'y a pas de débat. Très brièvement.* »

T. MONNET.- « *En fait, ce n'est pas à moi d'intervenir auprès de chacun des élus pour savoir ce qui se passe.* »

G. COUAILLER.- « *C'est diffusé.* »

T. MONNET.- « *Est-ce un problème que vous puissiez de temps à autre dire ce qui se passe au sein de ces assemblées et que l'on en discute ?* »

M. le MAIRE.- « *Ce n'est pas le débat. Nous ne pouvons pas débattre de leur projet.* »

T. MONNET.- « *Vous avez peur du prosélytisme ?* »

M. le MAIRE.- « *Quand on présente notre projet au Conseil municipal on ne voudrait pas que quelqu'un d'autre le présente. Ils sont souverains. Les enfants ont tout à fait cette responsabilité. Nous allons leur demander s'ils souhaitent venir présenter leur projet et vous pourrez poser vos questions mais seulement s'ils le souhaitent. Je pense qu'ils le feront mais ce sera leur décision. C'est notre méthode.*

L'ordre du jour est terminé. Y a-t-il des questions dans l'assemblée en lien avec l'ordre du jour ? Non. Bonne soirée à tous. Merci aux journalistes et à la sténotypiste d'avoir pris ces longs débats. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 30/01/17
Le Maire de Saint-Genis-Laval
Roland CRIMIER